

Conseil municipal du 30 janvier 2023

Rapport de présentation du Budget Primitif 2023

Rapporteur :

Jean-Michel Eon

Adjoint aux ressources humaines et aux finances

Sommaire

1	BUDGET 2023, UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DU PROJET DE COLLECTIVITE	3
1.1	CONFORTER L'EDUCATION, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE	3
1.2	DEVELOPPER LA COHESION SOCIALE, LA SOLIDARITE ET LA RELATION AUX USAGERS	6
1.3	PROMOUVOIR LA DYNAMIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE	7
1.4	SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET LES INITIATIVES LOCALES	9
1.5	AGIR POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE MAITRISE ET LA PRESERVATION DU CADRE DE VIE	9
1.6	RENFORCER LES RESSOURCES INTERNES DANS UNE GESTION SAIN ET SOBRE	10
2	BUDGET 2023, LES EQUILIBRES FINANCIERS	14
2.1	L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15
2.2	L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	24

1 Budget 2023, une dynamique au service du projet de collectivité

Après un contexte de crises inédites qui a impacté lourdement le territoire, la Ville de Couëron vient de finaliser son nouveau projet de collectivité 2021-2026. Articulé autour des 6 grandes ambitions du projet politique, ce projet réaffirme les 3 grands marqueurs portés par l'équipe municipale :

- placer la transition écologique au cœur des politiques publiques ;
- conforter la cohésion sociale en assurant le bien-être de tous les habitants ;
- agir sur la qualité de vie au quotidien.

Le projet de collectivité est le reflet d'une vision partagée avec les services et les partenaires associatifs et institutionnels qui fixe le cap pour les années à venir, et se décline en actions concrètes pour les citoyens.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 décembre 2022 a été l'occasion de rappeler le contexte économique global de la préparation budgétaire et de détailler la situation financière de la commune. Ainsi, malgré un contexte économique inflationniste qui incite à la prudence, la Ville sait pouvoir s'appuyer sur une assise financière solide permettant le déploiement du projet de collectivité.

Aussi, le budget 2023 est la déclinaison des projets et actions développés dans ce projet de collectivité. Les propositions budgétaires s'inscrivent dans cette dynamique de manière ambitieuse et volontariste, elles visent à préparer l'avenir d'une ville en mouvement, d'une ville qui nous ressemble, dans une approche concertée, solidaire et durable, en phase avec les enjeux environnementaux et sociaux de demain.

1.1 Conforter l'éducation, l'enfance et la jeunesse

Couëron s'attache à favoriser l'épanouissement dès le plus jeune âge. Aussi, les budgets consacrés annuellement aux politiques publiques petite enfance, éducation, restauration scolaire et jeunesse représentent naturellement le premier poste budgétaire de la collectivité. Pour 2023, les dépenses afférentes à ces politiques publiques représentent un montant global d'environ **10,57 millions d'euros**, soit 9,96 millions d'euros en fonctionnement et 612 500 euros en investissement (soit près de **33% du budget global** tant en fonctionnement qu'en investissement).

Politique publique petite enfance

La Ville souhaite développer et diversifier une offre d'accueil adaptée aux jeunes enfants, sécurisante, et favorable au développement, et permettant aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Dans ce cadre, le multi-accueil « Les Cabanes des Loulous », ouvert en septembre dernier, verra sa capacité d'accueil passer de 24 à 36 berceaux à partir de septembre 2023. Dans la même logique, la Ville étudiera en 2023 le projet de réaménagement du multi-accueil du bourg qui permettra, dès 2024, d'augmenter la capacité de la « Maison des Fripouilles » de 24 à 30 places par la réaffectation des locaux libérés par le RAM.

Enfin, le budget 2023 marque la volonté d’ancrer les actions de parentalité comme une orientation forte désormais rattachée à la politique petite enfance. La création d’une mission dédiée, ayant vocation à irriguer l’ensemble des structures petite enfance de la Ville, s’inscrit bien dans la logique de conforter l’accompagnement individuel et collectif des parents.

Les chiffres clés du budget 2023 :

2 multi-accueils, 1 relais d’assistantes maternelles

- Dépenses de fonctionnement : fournitures et prestations de service, dépenses de personnel : **1 127 000 € (+7,33%) soit 4,30% des dépenses de fonctionnement globales.**
- Recettes de fonctionnement : 473 000 €, dont 135 000 € de participations des familles, et 338 000 € de prestations de service unique (PSU) versée par la CAF.
- Dépenses d’investissement : 54 000 €. A noter qu’il convient de rajouter à ces crédits, un montant d’environ 68 000 € de reports/restes à réaliser 2022/2023 sur l’opération de construction du nouveau multi-accueil à la Chabossière.

Politiques publiques éducation et restauration collective

La Ville de Couëron accorde une place centrale à l’éducation, car chaque enfant apprend, construit ses repères et se structure à partir des influences volontaires et involontaires qu’il reçoit de son environnement. Dès lors, l’éducation est une question qui concerne tout le monde et englobe l’ensemble des temps et des espaces de vie de l’enfant : familial, scolaire, temps libre. Incarnée dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT), la politique éducation vise l’épanouissement et la réussite éducative de tous les enfants. La Ville veille également à assurer à tous les enfants l’accès à une restauration saine, sûre et durable.

Dans la continuité des exercices précédents, le budget 2023 pérennise les actions engagées en milieu scolaire : dématérialisation du pointage dans les écoles, actions d’éducation à l’alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire (valorisation des déchets, référentiel de lutte contre le gaspillage alimentaire, temps d’animations thématiques...), démarches « qualités » dans lesquelles la Ville est engagée pour une amélioration continue de sa prestation de restauration (démarche Mon Restau Responsable, projet Clémantine,...). Le budget 2023 prépare également l’avenir tant dans les organisations en place, que dans l’adaptation des équipements qui pourront s’appuyer sur les études actuellement en cours (prospectives scolaire, diagnostic et schéma directeur des offices, ...).

Par ailleurs, l’année 2023 viendra engager un travail de revisite de la politique tarifaire des prestations aux familles relevant des temps péri-éducatifs et extrascolaires, en vue de la rentrée scolaire 2024-2025. L’objectif est bien de proposer une tarification plus solidaire et plus juste pour les familles, tout en préservant les recettes tarifaires de la Ville, en s’articulant avec la démarche engagée par le CCAS en matière d’actualisation des aides facultatives, et avec les prestations des acteurs associatifs concernés.

Enfin, des enveloppes bâtimementaires importantes (portée par le service patrimoine bâti) seront consacrées en 2023 à l’entretien durable du patrimoine scolaire visant à garantir la sécurité et la pérennité, et à améliorer la performance énergétique des équipements : réfection

de la chaufferie de l'école Aristide Briand, remplacement des menuiseries extérieures du restaurant de l'Erdurière, remplacement des skydômes sur l'école maternelle de la Métairie, remplacement du système de sécurité incendie de l'école élémentaire Anne Frank, rénovation des sanitaires de l'école Charlotte Divet...

Les chiffres clés du budget 2023 :

6 écoles élémentaires, 5 écoles maternelles, 1 groupe scolaire, 1 cuisine centrale, 7 offices de restauration, 2 236 enfants accueillis au 1^{er} janvier 2023

- Dépenses de fonctionnement : **8 673 500 €** (+11,80%), soit **33,12%** des dépenses de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :
 - Soutien à l'enseignement primaire public : fournitures et prestations de service (dotations scolaires, animations et sorties scolaires, charges générales, dépenses de personnel,...) : 1 713 000 € (+11,74%)
 - Activités de loisirs péri-éducatifs : « ateliers » Ville, périscolaire et ALP du mercredi après-midi (fournitures et prestations de service, charges générales, dépenses de personnel,...) : 2 303 000 (+8,47%)
 - Restauration : fournitures et prestations de service associés, charges générales et dépenses de personnel : 3 572 000 € (+12,78%)
 - Autres contributions (OGEC, participations scolarisation hors commune) : 300 000 € (+3,44%)
 - Dépenses liées à la relation aux familles et aux fonctions administratives : 786 000 € (+21,86%)

- Recettes de fonctionnement : **1 937 000 €**, soit **6,96%** des recettes de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :
 - Participation des familles : 1 425 000 €
 - Dotation de soutien des rythmes scolaires : 115 000 €
 - Prestation de service ordinaire (PSO) CAF : 378 000 €
 - Participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : 13 000 €
 - Autres dotations/subventions de fonctionnement perçues : 6 000 €

- Dépenses d'équipements (investissement) : **558 500 €**, soit **9,46 %** des dépenses d'investissement totales, comprenant notamment le diagnostic et le lancement de travaux de réfection de la verrière de l'école Aristide Briand (350 000 €), l'acquisition de matériel de restauration (101 000 €) et la poursuite du déploiement des installations numériques des écoles (SNUMEC) (67 000 €).

Politique publique jeunesse

Consciente de la pluralité des jeunes et de la nécessité de renforcer la cohérence et la complémentarité entre acteurs sur son territoire, la Ville de Couëron accompagne tous les jeunes pour contribuer à leur insertion sociale, citoyenne et professionnelle. A ce titre, Le Quai est un espace privilégié d'accueil, de ressources et d'information à destination des 15-25 ans.

Sur 2023, le dispositif de lutte contre le décrochage scolaire (Raccro'stages) sera poursuivi et un nouveau dispositif, Plan Job, permettant à des jeunes d'accéder à des missions courtes et rémunérées sera déployé.

Les chiffres clés du budget 2023 : le Quai, magasin à huile, salle et studios de répétition...

- Dépenses de fonctionnement : **159 000 € (+16,05%)** (hors subventions aux centres sociaux)
- Participation CAF « bonus territoire » : **550 000 €**

1.2 Développer la cohésion sociale, la solidarité et la relation aux usagers

Le projet de collectivité réaffirme la volonté de développer une ville au service de ses habitants, favorisant la cohésion sociale et la solidarité en agissant contre les inégalités et les exclusions et en facilitant l'accès aux services publics.

A ce titre, la Ville et son CCAS déploient des politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité, et de la relation aux usagers.

Politique publique solidarité

Le contexte sanitaire, la pression sur le pouvoir d'achat, l'augmentation des factures d'énergie sont autant de facteurs qui augmentent la fragilité des ménages, notamment des plus précaires. La politique de solidarité contribue à faire de Couëron une ville inclusive, au service de tous ses habitants, de sorte que personne ne soit laissée au bord du chemin. Pour cela, elle agit en complémentarité et en soutien des actions des partenaires associatifs et institutionnels.

Aussi, la Ville et son CCAS proposent un dispositif d'aide cohérent et adapté à partir des trois principaux axes :

- offrir un accueil adapté et individualisé, afin d'orienter et accompagner tous les Couëronnais et notamment les plus démunis et vulnérables dans leurs démarches d'accès aux droits ;
- permettre à chacun d'accéder à un logement décent et adapté à sa situation,
- lutter contre le non recours aux droits (qui fait que de nombreuses personnes renoncent à une prestation ou un service auquel elles pourraient prétendre) en apportant une aide concrète aux démarches administratives dans de nombreux domaines (santé, consommation, emploi...)

La subvention versée au C.C.A.S., en augmentation de 50 000 € par rapport à 2022, permettra ainsi de consolider les prestations et services déjà existants, mais également de développer des actions spécifiques en cohérence avec ses propres orientations budgétaires débattues en ce début d'année.

Les chiffres clés du budget 2023 :

- **1 100 000 €** de subvention de la Ville au C.C.A.S., correspondant à plus de 75% du budget total du C.C.A.S. (budget prévisionnel du C.C.A.S. : 1 470 000 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement)
- **15 000 €** de dépenses d'investissement pour les logements d'urgence

Politique publique relation aux usagers

La relation aux usagers est un constituant majeur de la satisfaction et de la confiance des citoyens envers le service public municipal. Aujourd'hui, l'évolution des usages et des pratiques en matière d'accès au service public invite la collectivité à adapter l'accueil aux nouveaux besoins, notamment vis-à-vis des personnes les plus démunies, afin d'encourager le recours aux droits et rendre la ville plus inclusive.

Aussi, la Ville souhaite renforcer l'accompagnement aux démarches administratives, élargir l'offre de services de proximité sur le territoire et faciliter la réalisation des démarches pour tous. A ce titre, le budget 2023 prévoit l'ouverture d'une maison des services publics sur le quartier de la Chabossière.

Les chiffres clés du budget 2023 :

- **375 000 €** de dépenses de fonctionnement accueil et citoyenneté
- **235 000 €** de dépenses d'investissement correspondant au programme de travaux dédié et au développement des services numériques, comprenant notamment les travaux d'aménagement de la Maison France Services, sur le quartier de la Chabossière, ainsi que le lancement des études de réhabilitation du centre Henri Normand

1.3 Promouvoir la dynamique culturelle et sportive

Piliers essentiels du modèle social et du bien-vivre ensemble, la culture et le sport contribuent à l'émancipation de chacun, quel que soit son âge. Après 2 années de crise sanitaire perturbant fortement les activités culturelles et sportives, l'année 2022 a permis de revenir progressivement à un cadre quasi normal.

S'appuyant sur la vitalité des associations et la diversité de l'offre proposée, l'exercice 2023 se traduit par une proposition budgétaire s'élevant à près de **5,68 millions d'euros** (3,18 millions d'euros en fonctionnement (hors subventions aux associations culturelles et sportives) et 2,50 millions d'euros en investissement), soit **12,73%** du budget global de fonctionnement, et **35,44%** des dépenses d'équipements.

Politique publique culture et patrimoine

A Couëron, la culture a pour ambition de s'adresser à un large public dans un esprit de proximité, d'ouverture et de découverte. Elle met l'accent sur la médiation et le travail en partenariat qui croisent diffusion, soutien à la création et encouragement de la pratique amateur. Au cœur d'une métropole à fort dynamisme culturel, la Ville développe son action en prenant appui sur un patrimoine historique et naturel remarquable, des équipements emblématiques tels le théâtre Boris-Vian ou la médiathèque Victor-Jara ainsi que sur un tissu associatif local dense et actif.

A ce titre, le budget 2023 viendra avant tout conforter les dispositifs en place (dispositif d'éducation culturelle et artistique à l'école, saison culturelle au Théâtre Boris Vian,...) tout en renouvelant les projets fédérateurs (projet artistique de territoire autour de l'arbre et du végétal) ainsi qu'une programmation culturelle particulièrement riche qui viendra se décliner, notamment au travers d'événements festifs (Estivales, Débords de Loire...) constituant autant de temps forts dans l'année.

Le budget 2023 marque également la volonté d'inscrire la préservation du patrimoine historique comme une orientation politique forte qui se déclinera notamment cette année par le lancement

des études de sécurisation de la Tour à Plomb, la programmation et maîtrise d'œuvre du projet de restauration de l'église, ainsi que la poursuite des aménagements extérieurs de la Gerbetière.

Les chiffres clés du budget 2023 :

Fonctionnement :

- **393 000 €** au titre de l'action culturelle transversale
- **695 000 €** pour la lecture publique
- **305 000 €** pour le spectacle vivant
- **141 000 €** pour le patrimoine culturel

Investissement :

- **415 000 €** pour les équipements et projets culturels et patrimoine, dont 250 000 € pour les études/maîtrise d'œuvre de restauration de l'Eglise, 60 000 € d'études de sécurisation de la Tour à Plomb, et 50 000 € de poursuite des aménagements extérieurs de la Gerbetière, 40 000€ d'études pour la réhabilitation du Théâtre Boris Vian, et 15 000 € de renouvellement de matériels et mobiliers culturel et patrimonial.

Politique publique sport

Parce que le sport représente un puissant vecteur de cohésion, d'épanouissement personnel, de santé et d'inclusion, la Ville attache une importance particulière à son essor sur son territoire. Dotée de nombreux équipements sportifs (terrains, gymnases, piscine...), la Ville encourage et développe la diversité des pratiques sportives, qu'elles soient encadrées ou libres.

Ainsi en 2023, la Ville poursuit son programme de réhabilitation des équipements sportifs dans une logique d'investissement répondant à la fois aux évolutions de pratiques, à la qualité de l'accueil des usagers, et aux objectifs de sobriété énergétique. Les crédits inscrits au titre de l'entretien durable du patrimoine gérés par le service patrimoine bâti concerne notamment la réfection de la chaufferie au Stade Hauray, le changement de l'éclairage intérieur du gymnase René Gaudin, la réfection du sol sportif Boullery, l'actualisation des études pour la réhabilitation de la salle du DOJO... Enfin et en complément des équipements existants, la nouvelle halle de tennis et padel construite sur le site René Gaudin sera livrée mi 2023.

Les chiffres clés du budget 2023 :

Fonctionnement :

- **604 000 €** pour la piscine municipale
- **1 059 000 €** pour le fonctionnement des installations sportives (terrains et gymnases) et les autres actions d'animation, de promotion et de soutien à la pratique sportive (hors soutien aux associations)

Investissement :

- **2 000 000 €** pour l'opération de construction d'une halle de tennis et de padel, et de réhabilitation de la salle existante au complexe René Gaudin (crédits 2023, dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle de 3 500 000 €)
- **95 000 €** pour les autres dépenses d'investissement liées à la réhabilitation des infrastructures existantes, ou au renouvellement des matériels et mobiliers sportifs pour les salles et équipements mis à disposition

1.4 Soutenir les associations et les initiatives locales

Le dynamisme de la vie associative joue un rôle essentiel dans la création de liens et la cohésion sociale. La politique publique vie associative et initiatives locales vise à fortifier le tissu associatif et l'engagement bénévole, en harmonie avec le projet municipal.

A cet effet, la collectivité s'est engagée dans une démarche partenariale avec les associations visant à l'actualisation et au renforcement d'un règlement d'attribution des aides municipales suivant une logique de critérisation des subventions, la valorisation des apports en nature et à la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les principaux partenaires associatifs.

Pour 2023, l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations est confortée à hauteur de **1,13 millions d'euros** et sa déclinaison fera l'objet d'une approbation individualisée à l'occasion du conseil municipal d'avril.

Les chiffres clés du budget 2023 :

- **1 135 000 €** d'enveloppe de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles (montant 2022 reconduit dans l'attente de l'instruction et du vote des subventions au conseil municipal d'avril 2023)
- **710 000 € (+15,82%)** d'autres dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à la vie associative et aux initiatives locales

1.5 Agir pour l'aménagement du territoire maîtrisé et la préservation du cadre de vie

Agir sur la qualité de vie au quotidien, dans un environnement préservé et protecteur, est un marqueur du projet de collectivité. Couëron est une ville attractive aux portes de la métropole, qui concilie l'estuaire de la Loire, ses marais, ses terres bocagères avec un développement urbain manifeste porté par des projets d'aménagement majeurs.

Les intentions budgétaires 2023 s'inscrivent en cohérence avec cette transformation urbaine harmonieuse et maîtrisée, alliant préservation et confortement des espaces verts et du patrimoine naturel riches pour préserver la qualité et le cadre de vie des habitants.

C'est notamment le sens de l'intégration au BP 2023 du cofinancement de l'étude urbaine prospective centre-ville, ainsi que de la mise en œuvre des études pré-opérationnelles et techniques préalables au projet d'aménagement de l'ilôt de la Boule d'Or.

Au bénéfice des espaces verts et naturels, le budget 2023 mettra l'accent sur la formalisation du référentiel de gestion différenciée, permettant une approche raisonnée de l'entretien et de la gestion des espaces publics. Les dépenses liées à la sécurisation et à la modernisation des aménagements, des mobiliers urbains, des aires de jeux, ainsi que celles liées à la valorisation et l'embellissement du patrimoine naturel, seront quant à eux confortés.

Enfin la préservation du cadre de vie passe également par une ville apaisée. La consolidation au budget 2023 des actions de prévention et de tranquillité publique, notamment dans le cadre des partenariats locaux et métropolitains déployés au titre du CLSPD, constitue un axe de travail pour l'année à venir, au même titre que les études préalables au déploiement d'un système de vidéo-protection des équipements municipaux.

Au total, les dépenses liées à la mise en œuvre des politiques publiques concourant à l'aménagement et au cadre de vie (aménagement du territoire, espaces verts et naturels, et sécurité et tranquillité publique) s'élèvent à **2,8 millions d'euros**, (2,5 millions d'euros en fonctionnement et 300 000 € en investissement), soit 9,60 % des dépenses de fonctionnement, et 5,08 % des dépenses d'investissement.

Les chiffres clés du budget 2023 :

- **1 745 000 €** pour les espaces verts et naturels (+4,55%) : dont 330 000 € de fournitures et prestations de service en fonctionnement, 1 155 000 € de dépenses de personnel, et 260 000€ en investissement (sécurisation de l'espace public, aménagement des aires de jeux et espaces publics, valorisation et embellissement du patrimoine paysager)
- **710 000 €** pour l'aménagement urbain et l'action foncière, dont 200 000 € de charges générales et d'études urbaines, 490 000 € de dépenses de personnel, 15 000 € de prélèvement au titre de la loi SRU, et 3 500 € d'acquisition foncière
- **350 000 €** pour la prévention et la tranquillité publique, dont 324 000 € en fonctionnement (correspondant principalement à des dépenses de personnel), et 26 000 € en investissement.

1.6 Renforcer les ressources internes dans une gestion saine et sobre

Pour mettre en œuvre le projet de collectivité, la municipalité mobilise des moyens humains, financiers, mobiliers et immobiliers ainsi qu'un système d'information qui contribue à l'optimisation des processus de travail en interne, à la maîtrise de l'information et au développement des services aux usagers. Or, l'environnement juridique et économique actuel, complexe et incertain, implique une adaptation permanente des ressources et moyens mis en œuvre dans une logique d'exemplarité et de sobriété.

Le budget 2023 dédié aux ressources internes (finances et commande publique, ressources humaines, système d'information, moyens généraux, patrimoine bâti, communication) s'inscrit dans la stratégie globale de la collectivité de gestion saine et sobre : préserver les équilibres financiers, placer l'humain au cœur du projet, garantir la cohérence et la sécurité du système d'information, entretenir et pérenniser le patrimoine mobilier et immobilier en tenant compte des évolutions réglementaires et des enjeux de transition énergétique...

C'est en ce sens que le budget 2023 consacré aux ressources humaines est renforcé avec notamment le déploiement du plan de formation ambitieux visant l'accompagnement et le développement des compétences individuelles et collectives des agents, au service des politiques publiques.

S'agissant du système d'information, le budget 2023 s'inscrit dans une logique de maîtrise de l'environnement informatique avec la mise en œuvre d'un plan de sécurisation des installations numériques (cybersécurité). L'année 2023 verra également le déploiement de nouvelles actions accompagnant l'évolution des usages numériques : déploiement du Wifi, outils nomades...

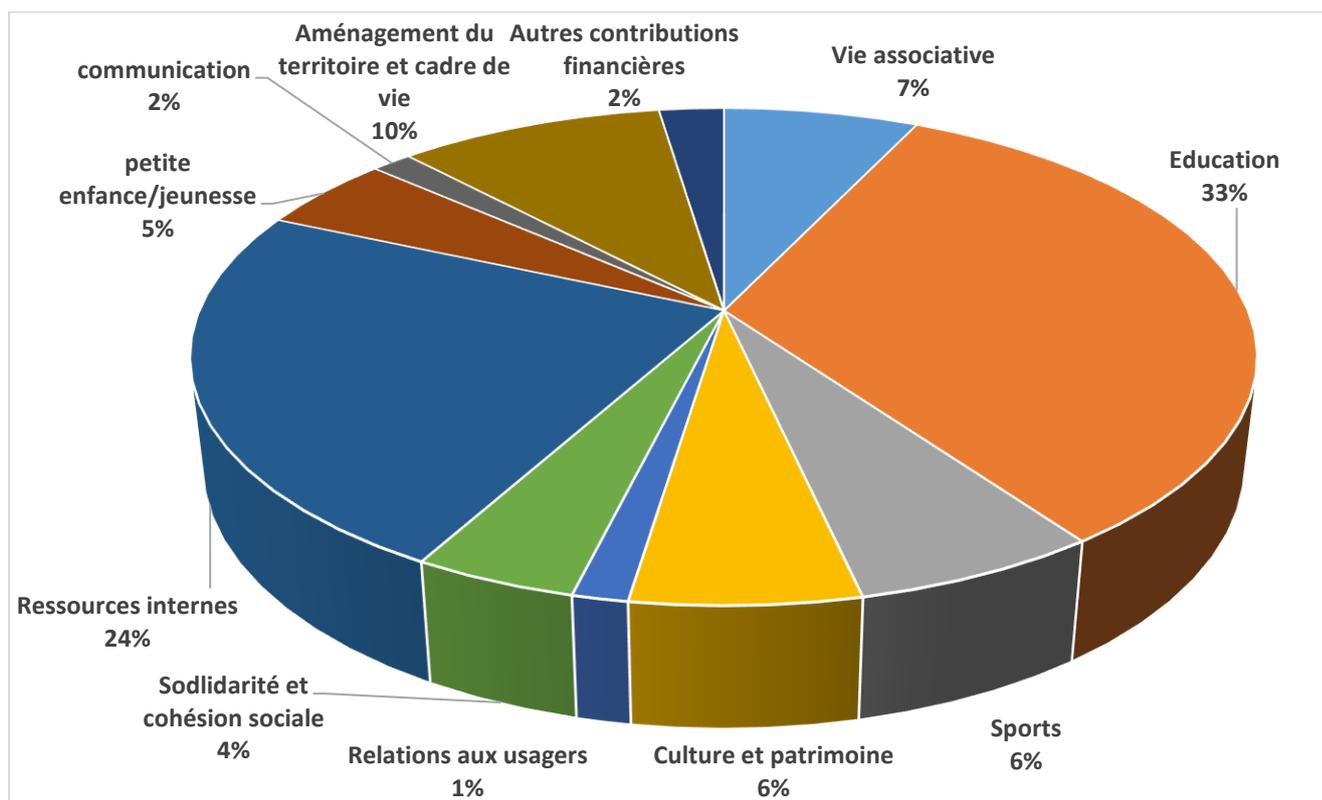
Sur le plan du patrimoine immobilier, les orientations budgétaires traduites dans la PPI tendent vers une sobriété renforcée en privilégiant la réhabilitation du patrimoine existant. A ce titre, des enveloppes annuelles en augmentation sont consacrées dans la PPI pour améliorer la performance énergétique (travaux de toitures, menuiserie, installations techniques de chauffage...), garantir la sécurité et la mise en conformité des bâtiments (mises aux normes électriques, sécurité incendie, désamiantage...) et accompagner des aménagements fonctionnels et confortatifs (travaux de peinture, rénovation de sanitaires...).

Enfin, un budget d'investissement conséquent sera également consacré au renouvellement du parc de véhicules pour déployer des véhicules plus propres, incluant des véhicules électriques et des vélos.

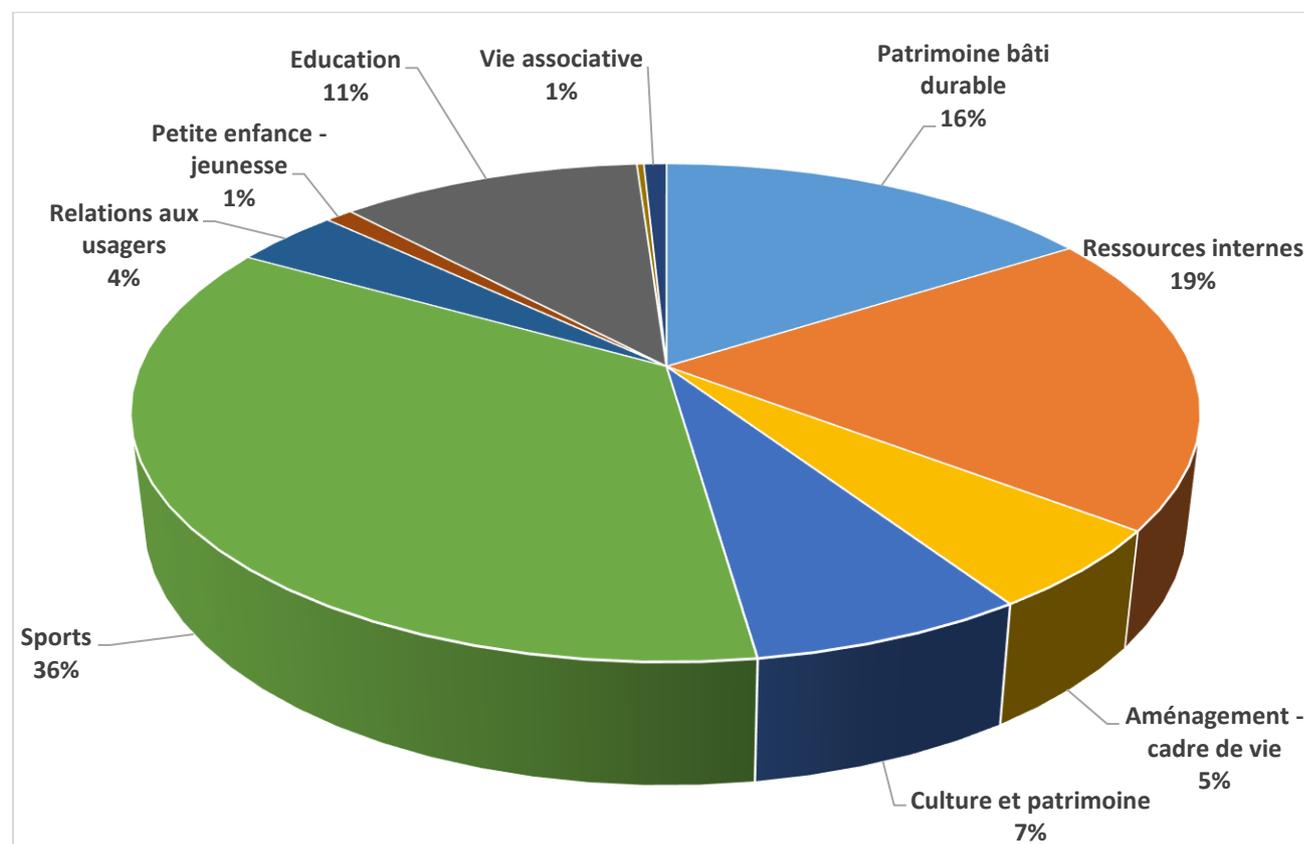
Les chiffres clés du budget 2023 :

- **1 279 000 €** de dépenses liées aux systèmes d'information (+13,40%) : fournitures et prestations de services infrastructures, application et équipements des services, téléphonie, et dépenses de personnel
- **1 630 000 €** de dépenses liées aux moyens généraux (entretien ménager, parc automobile, achat/approvisionnement, fournitures administratives, mobilier...) (+22,12%) intégrant un crédit de 370 000 € de renouvellement de la flotte automobile tendant au développement de véhicules plus propres et de vélos électriques
- **1 795 000 €** de dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'entretien, la maintenance, la conformité réglementaire et la sécurité des bâtiments communaux (+0,36%) (fournitures, prestations de services, dépenses de personnel du service patrimoine bâti, et petit investissement, hors gros projets déjà déclinés dans les politiques publiques sectorielles ci-dessus)
- **1 086 000 €** de dépenses liées aux consommations de fluides et d'énergie (+12,83%) : eau, électricité, gaz, contrat d'entretien des installations de chauffage...
- **610 000 €** de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
- **1 684 000 €** de dépenses liées aux autres stratégies ressources (finances/commande publique, ressources humaines, communication interne...) : dépenses de personnel et dépenses de gestion courante.

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politique publique : 26 183 000 €



Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 5 900 000 €



2 Budget 2023, les équilibres financiers

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier ont permis de dessiner une trajectoire financière de mandat qui s'appuie avant tout sur la préservation des niveaux d'autofinancement brut et net. Les cadrages budgétaires infra annuels s'inscrivent dans cette stratégie d'équilibre pluriannuel global, tout en s'adaptant chaque année à un environnement législatif/réglementaire et économique en perpétuel mouvement.

Equilibre du budget 2023

Fonctionnement : 27 840 000 €	
Dépenses de personnel : 17 660 000 € (63,43%)	Impôts et taxes locales : 16 021 032 € (57,55%)
	Dotations de Nantes Métropole 4 463 918 € (16,03%)
Charges à caractère général : 5 385 000 € (19,34%)	Dotations Etat : 3 782 000 € (13,58%)
Subventions associations et CCAS : 2 210 000 € (7,94%)	Participation CAF : 1 266 000 € (4,55%)
Autres contributions financières : 928 000 € (3,34%)	Autres recettes de gestion : 2 307 050 € (8,29%)
Dotation amortiss. et provisions : 696 000€ (2,50%)	
Virement à la section d'invest : 961 000 € (3,45%)	
Investissement : 7 060 000 €	
Remb. capital de la dette : 1 096 000 € (15,52%)	Dotation aux amortissements : 696 000 € (9,86%)
	Virement de la section de fonct : 961 000 € (13,61%)
Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 5 964 000 € (84,48%)	Autres recettes d'équipement : 1 181 000 € (16,73%)
	Emprunt d'équilibre : 4 222 000 € (59,80%)

Pour l'exercice 2023, le budget s'équilibre globalement à 27,84 millions d'euros en fonctionnement et à 7,06 millions d'euros en investissement. En cohérence avec les budgets par politique publique déclinés ci-dessus, les principales orientations retenues sont les suivantes :

- une croissance relativement soutenue des recettes de fonctionnement (+5,58% par rapport au BP 2022), impulsée par une dynamique fiscale certaine, et une consolidation des partenariats institutionnels ;
- une progression relativement marquée des dépenses de fonctionnement (+6,87%), dont la dynamique sensiblement rehaussée pour la deuxième année consécutive, répond aux ambitions du projet de collectivité et au contexte d'inflation persistant ;
- un niveau d'autofinancement largement préservé (1,62 millions d'euros d'épargne brute, strictement conforme à la trajectoire pluriannuelle définie dans la prospective financière 2022-2026) ;
- un programme d'investissement conséquent (5,9 millions d'euros de nouveaux crédits s'ajoutant aux 1,72 millions d'euros de reports/restes à réaliser 2022) ;
- un financement des dépenses d'équipement assuré de manière équilibrée par les ressources propres de la Ville (autofinancement : 28%), la mobilisation de co-financements institutionnels extérieurs (dotations, subventions : 20%) et par un emprunt d'équilibre (52%).

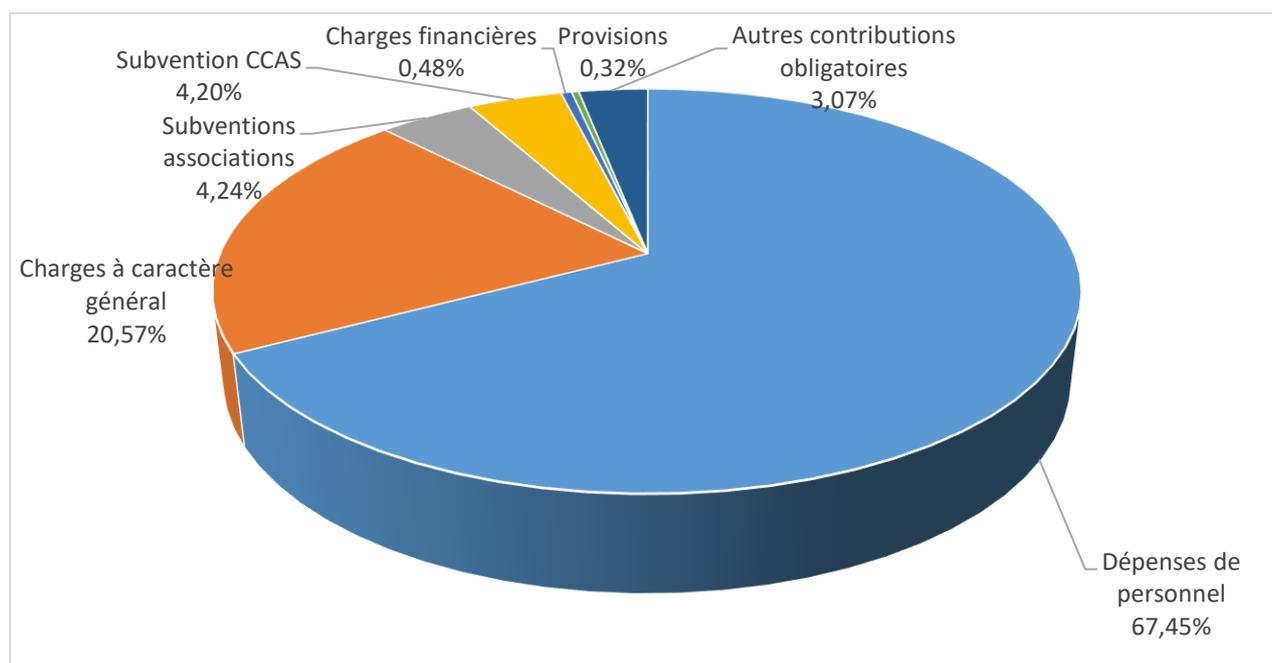
2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **27 840 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2022 initial, il s'agit d'une progression de **1 480 000 €, soit + 5,61%**.

2.1.1 Une progression particulièrement marquée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **26 183 000 €**, soit une progression relativement soutenue de **6,87%** par rapport au BP 2022.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure 2023 des dépenses de fonctionnement est relativement proche de celle de l'année passée.

Le budget 2023 procède toutefois à un léger renforcement de la part des dépenses de personnel (qui passent de 67,31% en 2022 à 67,45% en 2023) et des charges à caractère général (qui passent de 19,80% en 2022 à 20,57% en 2023) avec pour corollaire une légère baisse de la part des autres contributions obligatoires (qui passent de 3,38% en 2022 à 3,07% en 2023).

2.1.1.1 Les charges à caractère général

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **5 385 000 €**, soit une augmentation de **+ 11,03%** par rapport au BP 2022. Il s'agit du poste de dépenses qui connaît l'augmentation la plus importante. Cette croissance résulte en premier lieu des coûts contraints liés à l'inflation qui amènent à devoir abonder les budgets de certains services municipaux pour lesquels les achats et prestations requises connaissent une forte volatilité des prix (carburants, papier, restauration, produits d'entretien...).

En second lieu, les crédits alloués viennent naturellement accompagner les projets et actions prévus au projet de collectivité, dans un effort financier significatif consenti aux différentes politiques publiques. A ce titre, les augmentations les plus importantes sont ciblées en direction de l'éducation, la jeunesse et la petite enfance, ainsi que pour les stratégies ressources (patrimoine bâti, moyens généraux, systèmes d'information).

S'agissant des fluides (électricité et gaz principalement), le budget 2023 confirme une relative maîtrise des coûts qui tient autant aux conditions contractuelles des marchés publics en cours (accord cadre métropolitain avec prix stabilisé du gaz en 2023) qu'à la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique dans lequel la collectivité s'est engagée.

Ainsi, en 2023, les charges à caractère général représentent 20,57% des dépenses réelles de fonctionnement, et correspondent notamment aux dépenses :

- des activités scolaires, péri-éducatives, et de restauration (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, ateliers éducatifs...) : **1 208 682 € (+10,42%)**
- de fluides (eau, électricité, gaz...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **1 086 000 € (+11,61%)**
- d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux (fournitures et prestations de service) : **634 000 € (+5,72%)**
- d'entretien et de maintenance des espaces publics (espaces naturels, terrains de sports...) : **423 000 € (+1,19%)**
- de mise en œuvre des politiques culturelles de la Ville : **378 910 € (+8,01%)**
- d'infrastructure informatique et de téléphonie, et de mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance...) : **407 373 €**

2.1.1.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à **17 660 000 €** en 2023, soit une progression de **7,14%** par rapport au budget 2022, et représentent plus des deux tiers du budget total (67,45%).

Comme indiqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le budget 2023 fait la synthèse entre des mesures parfaitement volontaristes d'évolution des emplois permanents de la Ville au regard des besoins (créations de poste envisagées en 2023 correspondant à 8,3 ETP), d'accompagnement du pouvoir d'achat des agents, et d'intégration des contraintes réglementaires (impact de la hausse du SMIC, effet en année pleine de l'augmentation de 3,5% du point d'indice, ...)

Au final, les principales évolutions de la masse salariale sont les suivantes :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice de 3.5% au 1^{er} juillet 2022 qui amène un impact sur le traitement indiciaire de l'ensemble des agents représentant une évolution sur année pleine estimée à + 471 386 €
- Evolution des effectifs avec un renforcement des services pour répondre à des évolutions de service notamment petite enfance (+ 3 ETP cabane des Loulous +0.5 ETP Relais petite enfance), l'animation (+2 ETP) et un travail de déprécarisation et d'harmonisation au sein du service restauration (+3.5 ETP) : + 285 311 €
- Pouvoir d'achat des agents avec la projection en année pleine de la dernière étape de la réforme de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), l'augmentation de la participation employeur à la mutuelle prévoyance des agents (+ 12%) et la réflexion sur le pouvoir d'achats, et l'augmentation réglementaire du SMIC : + 114 500 €
- Intégration et développement de la politique d'insertion avec la sollicitation à l'association CAAP Ouest et l'accueil de nouveaux apprentis + 165 000 €

Par ailleurs, le budget 2023 vient également accompagner le plan d'action défini dans les lignes directrices de gestion plus spécifiquement sur les projets prévus en 2023. Sont ainsi renforcés les crédits dédiés au plan de formation pluriannuel, visant le développement de compétences individuelles et collectives, ainsi qu'à la mise en place d'un plan d'accompagnement managérial. Enfin, le budget 2023 vient également accompagner la poursuite du déploiement du télétravail au sein de la collectivité (dotation de postes informatiques en mobilité), dans le cadre de la délibération du conseil municipal du 28 juin 2021.

2.1.1.3 Les subventions de fonctionnement versées

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 8,44% du budget 2023, et se décomposent en deux parts :

- les subventions de fonctionnement aux associations : 1 110 000 € (reconduction de l'enveloppe dédiée, hors subventions exceptionnelles, dans l'attente du vote des subventions au conseil municipal d'avril prochain)
- la subvention au CCAS : 1 100 000 € (+4,76%)

Comme indiqué dans les orientations budgétaires débattues en décembre dernier, la Ville renforce sa participation au budget du CCAS, dont les montants qui seront proposés au prochain conseil d'administration, seront eux-mêmes en augmentation d'environ 4,5%, en cohérence avec les orientations politiques en la matière.

2.1.1.4 Les autres contributions obligatoires

Les autres contributions financières obligatoires sont globalement stabilisées. Elles correspondent notamment :

- au fonds de péréquation intercommunal (FPIC : 66 000 €)
- au prélèvement de la loi SRU (15 000 €) qui reste particulièrement bas, en raison de la valorisation d'une opération d'acquisition/cession foncière réalisée en 2021 en vue d'un projet de logements locatifs sociaux, rue des tanneurs.
- à la participation à l'OGEC (275 000 €),

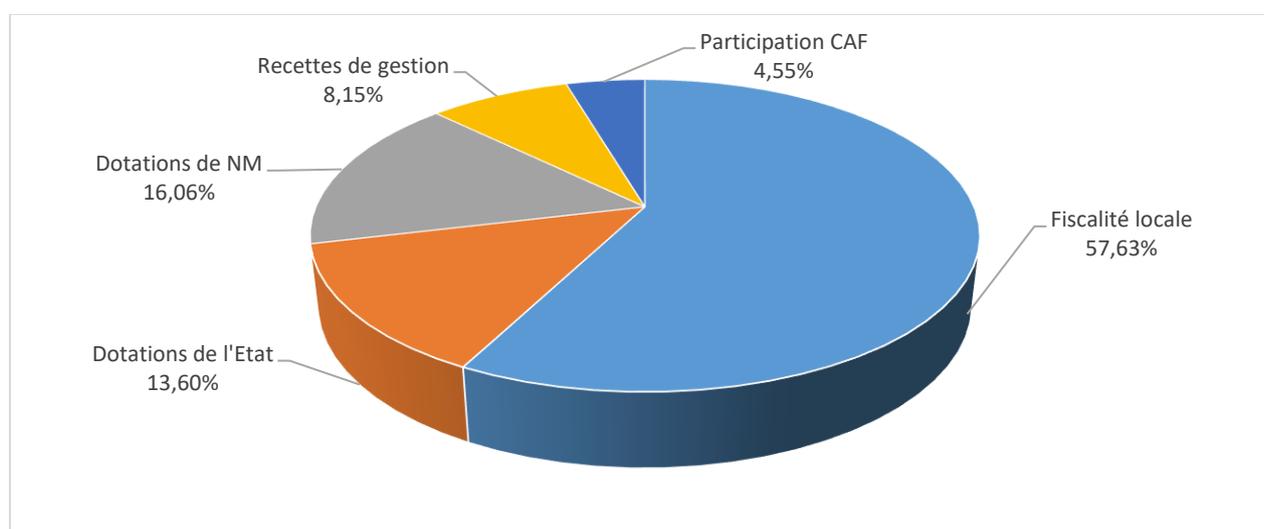
- aux indemnités et frais de formation des élus : 217 300 €

Enfin, il est à noter la poursuite de la baisse des intérêts de la dette, et ceci malgré l'inscription de la Ville dans un nouveau cycle d'endettement fin 2021. Cette baisse témoigne à la fois d'une dette ancienne parfaitement saine, ainsi que des conditions particulièrement avantageuses de contractualisation du nouvel emprunt 2021/2022 (taux fixe de 0,72% sur 15 ans pour un emprunt de 2,5 millions d'euros).

2.1.2 Une croissance relativement soutenue des recettes réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **27 800 000 €**, soit une progression **de 5,58%** par rapport au BP 2022.

Elles se décomposent de la manière suivante :



Là encore, la structure du budget 2023 est assez proche de celle de 2022. Au bénéfice d'une revalorisation forfaitaire légale des valeurs locatives importante, la part de la fiscalité locale se renforce dans le budget global (57,63% en 2023, contre 56,86% en 2022), avec pour corollaire une légère baisse de la part des autres recettes de gestion (8,15% en 2023, contre 8,61% en 2022), et dans une moindre mesure des dotations de l'Etat et de la Métropole.

2.1.2.1 Une dynamique fiscale primordiale

Depuis le début du mandat, les réformes fiscales successives engagées par le gouvernement (suppression de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, exonérations fiscales de taxe foncière pour les locaux industriels compensés par des dotations de l'Etat) ont profondément impacté la structure des recettes du budget communal, et fait perdre de la lisibilité aux comparaisons pluriannuelles.

Ces modifications sont d'autant plus importantes dès lors que les ressources fiscales représentent plus de 57% de recettes totales, constituant ainsi largement le premier levier de financement du projet de collectivité. En cela, l'autonomie fiscale, régulièrement mise à mal par l'Etat dans ses mesures en la matière, est primordiale dans l'équilibre global et dans la préservation de la santé financière de la Ville.

La nécessité de maximiser les recettes fiscales, pour financer notamment un programme pluriannuel d'investissement ambitieux, avait présidé, l'année passée, à une augmentation des taux de taxe foncière

votés par la commune. En 2023, comme annoncé à l’occasion du débat d’orientation budgétaire, il n’y aura pas d’augmentation des taux de fiscalité locale. La dynamique fiscale escomptée pour 2023 s’appuiera donc principalement sur l’évolution légale des valeurs locatives, et sur l’évolution physique naturelle du nombre de logements.

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives est désormais automatiquement indexée sur l’indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH glissant de novembre à novembre) qui s’établit pour 2023 à 7,1%. C’est ainsi un produit fiscal complémentaire de presque 700 000 € qui est inscrit au budget 2023, en attendant les notifications officielles des bases fiscales qui doivent intervenir avant la fin du 1^{er} trimestre 2023.

Par ailleurs, la réglementation permet aux collectivités de majorer la cotisation de la taxe d’habitation des résidences secondaires. Le taux de cette majoration est modulable entre 5% et 60%. Avec pour objectif de favoriser la remise sur le marché de logements vacants, 7 communes de Nantes Métropole ont déjà mis en place cette majoration depuis 2015/2016. La Ville de Couëron appliquera à partir de 2023 une majoration de 40% de cette cotisation pour une recette complémentaire d’environ 28 000 €.

	Base 2022	Base 2023	Evolution
Taxe foncière bâti (TFPB)	24 501 000	26 240 000	+7,10%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	252 000	252 000	+0,00%

	Taux 2022	Taux 2023	Evolution
Taxe foncière bâti (TFPB)	40,23%	40,23%	+0,00%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	82,64%	82,64%	+0,00%

	Produits 2022	Produits 2023	Evolution
Taxe foncière bâti (TFPB)	9 856 752 €	10 556 352 €	+7,10%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	208 253 €	208 253 €	+0,00%
TOTAL	10 065 005 €	10 764 605 €	6,95%

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe foncière bâti (TFPB)	+ 699 600 €	- €	+ 699 600 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	- €	- €	- €
TOTAL	+ 699 600 €	- €	+ 699 600 €

Au final le produit des impôts locaux directs s'établit à :

Compensation suppression taxe d'habitation sur les résidences principales (coefficient correcteur)	3 508 516 €
Taxe foncière bâti (TFPB)	10 556 352 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	208 253 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	71 000 €
TOTAL IMPOTS LOCAUX 2023	14 344 121 €

2.1.2.2 Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 676 911 €**, soit une progression de 2,6%. Elles comportent notamment :

- les droits de mutation : **960 000 €**. L'inscription relative aux droits de mutation est à nouveau réajustée à la hausse en 2023 (+40 000 € soit +4,35% par rapport à 2022). Le volume de transactions immobilières, ainsi que leurs montants, continuent de s'inscrire dans une dynamique forte sur la commune. Le budget à venir anticipe ainsi une croissance persistante des droits de mutation sur l'exercice 2023, malgré des conditions d'accès au crédit immobilier qui se durcissent pour les ménages.
- la taxe sur l'électricité : **375 000 €**. L'inscription budgétaire est identique à celle de 2022, sans augmentation. Il est rappelé que cette taxe acquittée par les opérateurs de distribution d'électricité est assise sur le volume de MWh d'électricité consommé sur le territoire. L'impact des éventuelles mesures individuelles de sobriété énergétique des consommateurs (ménages, entreprises, institutions,...) sur le territoire n'est pas mesuré à ce stade, et devra faire l'objet d'un réajustement éventuel en cours d'année.
- la taxe sur les déchets : **110 000 €**. Le montant est ajusté en cohérence avec la déclaration de tonnage de déchets traités par l'usine Arc en Ciel. Son montant reste parfaitement stable depuis 4 ans.
- la taxe sur la publicité extérieure : **116 000 €**. Le montant 2023 est également légèrement réajusté par rapport à 2022 (- 3 000 €), en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constaté sur la dernière année, et la revalorisation des tarifs opérée par délibération en date de juin dernier.
- la taxe sur les pylônes électriques : **82 000 €**. Le montant est légèrement réévalué à la hausse (+ 2 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.

2.1.2.3 Les participations de Nantes Métropole

Les inscriptions budgétaires 2023 s'inscrivent en cohérence avec les dispositions du nouveau Pacte financier de solidarité 2022-2026 approuvé par le conseil métropolitain en décembre 2021. L'abondement des dispositifs existants (dotation de solidarité communautaire), mais également la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides aux communes pour les accompagner à la mise en œuvre des objectifs du projet métropolitain (fond de soutien à l'apprentissage de la natation des scolaires, fonds

d'investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable), permettent le réajustement à la hausse des différentes participations métropolitaines au budget communal :

- l'attribution de compensation (AC) : **3 249 968 €** : son montant est abondé à hauteur de +65 000€ pour y intégrer la valorisation financière issue des conventions de gestion pour l'entretien et la gestion des espaces verts d'accessoires de voirie, telle qu'approuvée par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) (montant intégrant la clause de revoyure et le rattrapage rétroactif de 2022) ;
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), **1 110 000 €** : le montant est réévalué à hauteur de +55 000 € en tenant compte de l'enveloppe allouée, et de l'application des critères de répartition : potentiel financier (40%), revenu par habitant (40%), effort fiscal (15%) et logement social (5%).
- une dotation au titre du « fonds piscines » créé dans une logique de favoriser l'apprentissage de la natation : **99 000 €**, ce qui couvre environ 15% des dépenses de fonctionnement de la piscine municipale ;
- une dotation au titre du « fonds tourisme de proximité » pour la Gerbetière : **4 950 €**.

2.1.1.4 Les dotations de l'Etat

○ Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Pour la première fois depuis bientôt 10 ans, la loi de finances prévoit une légère progression de l'enveloppe de la DGF, même si elle paraît sans doute insuffisante au regard du contexte inflationniste, et que sa redistribution, par collectivité, continue de connaître des fortes variations, en fonction des potentiels fiscaux par habitant des communes et de la dynamique de population. En revanche, l'abondement des mécanismes de péréquation (dotation de solidarité urbaine (DSU) ou dotation de solidarité rurale (DSR)...) ne se fera pas, en 2023 tout du moins, par un écrêtement de la DGF, comme cela était le cas jusqu'à présent.

En 2023, il est donc anticipé une **progression de + 67 000 € (+2,6%)** par rapport au montant 2022, dans l'attente de la notification officielle (intégrant l'effet population) de cette dotation au cours du 1^{er} trimestre 2023. Montant estimé de la DGF 2023 : **2 630 000 €**

○ La dotation nationale de péréquation (DNP)

L'inscription budgétaire s'effectue dans une perspective de stabilisation de cette dotation en 2023, au regard du potentiel financier de la commune, soit un montant estimé à **90 000 €**.

○ Les allocations compensatrices

Les décisions gouvernementales en matière de fiscalité locale ont largement impacté le régime des allocations compensatrices, dont l'augmentation « en trompe l'œil » n'ont fait que compenser les pertes de recettes liées aux exonérations fiscales consenties.

Leur nouvelle hausse en 2023 ne répond ainsi qu'à un transfert « artificiel » entre chapitres budgétaires, d'une partie des impôts locaux dans l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités.

Montant 2023 estimé de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières : **840 000 €**.

○ Le fonds de soutien aux rythmes scolaires

Ce fonds de soutien est alloué aux communes conservant une semaine scolaire de 4,5 jours, et s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant estimé à **115 000 €**.

2.1.1.5 Les participations de la CAF

Avec la fin au 31 décembre 2022 du contrat enfance jeunesse (CEJ), le partenariat financier avec la CAF s'incarnera désormais au travers des « **bonus territoires** » dans le cadre de la convention globale territoriale (CTG), en complément des prestations de service socle (prestation de service unique (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants en multi-accueil et prestation de service ordinaire (PSO) pour les activités péri-éducatives organisées par la Ville).

L'enveloppe budgétaire globale précédemment attribuée dans le cadre du CEJ a vocation à être majoritairement préservée sur le territoire. En conséquence, les participations totales de la CAF sont ainsi estimées à 1 266 000 €. C'est la répartition de cette somme entre les équipements sous gestion municipale et gestion associative qui, lui, va évoluer, ainsi que le mode de calcul, qui est simplifié. La CNAF cherche ainsi à rééquilibrer les financements entre équipements, pour plus d'équité territoriale.

Pour Couëron, les montants prévisionnels s'élèvent donc à 378 000 € au titre de la PSO, 338 000 € au titre de la PSU (intégrant un fonctionnement en année pleine du multi accueil de la Chabossière avec un passage à 36 places au 1^{er} septembre 2023), et 459 000 € de bonus territoire CTG

2.1.1.6 Les autres recettes de gestion

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 297 000 €**. Elles sont composées principalement :

- des produits des services publics tarifés proposés aux Couëronnais : **1 717 000 €**
- des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **209 000 €**
- du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **280 000 €**
- de diverses refacturations de charges supportées par la Ville au bénéfice de tiers (mise à disposition de personnel auprès des associations, remboursement des frais d'entretien et de gestion du vélodrome par la Métropole, participation des communes d'origine des enfants non couëronnais scolarisés dans les écoles de la Ville...) : **67 000 €**

Le budget 2023 des produits des services (**1 717 000 €**) est en léger repli par rapport à l'année passée, pour s'ajuster à quelques sous-réalisations constatées en 2022 (notamment en raison des fermetures de classes début 2022 liées à la Covid19), s'inscrivant ainsi dans une logique prudentielle, dans l'attente d'une revisite plus globale de la politique tarifaire initiée en 2023.

Comme les années passées, ce sont toujours les services périscolaires et de restauration qui en représentent la part la plus importante (82%), avec une attention particulière portée sur l'augmentation de la fréquentation et l'évolution du quotient familial moyen.

Ces produits se déclinent principalement comme suit :

- les participations des familles au service de restauration scolaire : **1 017 000 €** (59% des produits),
- les participations des familles aux activités périscolaire et d'accueils de loisirs : **395 000 €** (23% des produits),

- les participations des familles à l'accueil des jeunes enfants dans les structures petite enfance : **135 000 € (8%)**,
- les recettes liées à l'activité sportive et de loisirs (entrées piscines, cours de natation,...) : **36 000 €**, en complément d'un montant de **49 000€** de participation des collèges et du lycée à la mise à disposition des équipements sportifs (5% des produits),
- les produits liés aux prestations funéraires (concessions...) : **30 000 € (2% des produits)**.

2.1.3 La préservation des épargnes et de la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2022	BP 2023	Ecart en valeur	%
Dépenses de gestion	24 285 000 €	25 940 000 €	1 655 000 €	6,81%
Recettes de gestion	26 310 000 €	27 780 000 €	1 470 000 €	5,59%
Epargne de gestion courante	2 025 000 €	1 840 000 €	- 185 000 €	- 9,14%
Dépenses exceptionnelles	35 000 €	35 000 €	- €	0,00%
Recettes exceptionnelles	20 000 €	20 000 €	- €	0,00%
Epargne de gestion	2 010 000 €	1 825 000 €	- 185 000 €	- 9,20%
Dépenses financières	170 000 €	125 000 €	-13 000 €	- 26,47%
Recettes financières	- €	- €	- €	0,00%
Provisions	10 000 €	83 000 €	73 000 €	730,00%
Epargne brute	1 840 000 €	1 617 000 €	- 213 000 €	- 11,64%
Remboursement d'emprunt	1 180 000 €	1 096 000 €	- 84 000 €	- 7,12%
Epargne nette	660 000 €	521 000 €	- 129 000 €	- 19,85%

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, la Ville continue de capitaliser sur la reconsolidation forte de son niveau d'autofinancement en 2022. La trajectoire s'inscrit ainsi dans une dégradation progressive et maîtrisée des épargnes à partir de 2023, en actant d'une progression annuelle assumée des dépenses de gestion supérieures à celles des recettes (effet ciseau). Pour l'année à venir, cette dégradation est conjoncturellement amplifiée par un niveau important de provisions, compte tenu de la nécessité de provisionner au titre des comptes épargnes temps (CET), pour faire suite à la délibération de monétisation des CET au conseil municipal de décembre dernier.

Plus spécifiquement pour l'année 2023, le niveau d'autofinancement brut est fixé à **1 617 000 €**, soit 27,5% des dépenses d'équipement prévues (5,9 M€).

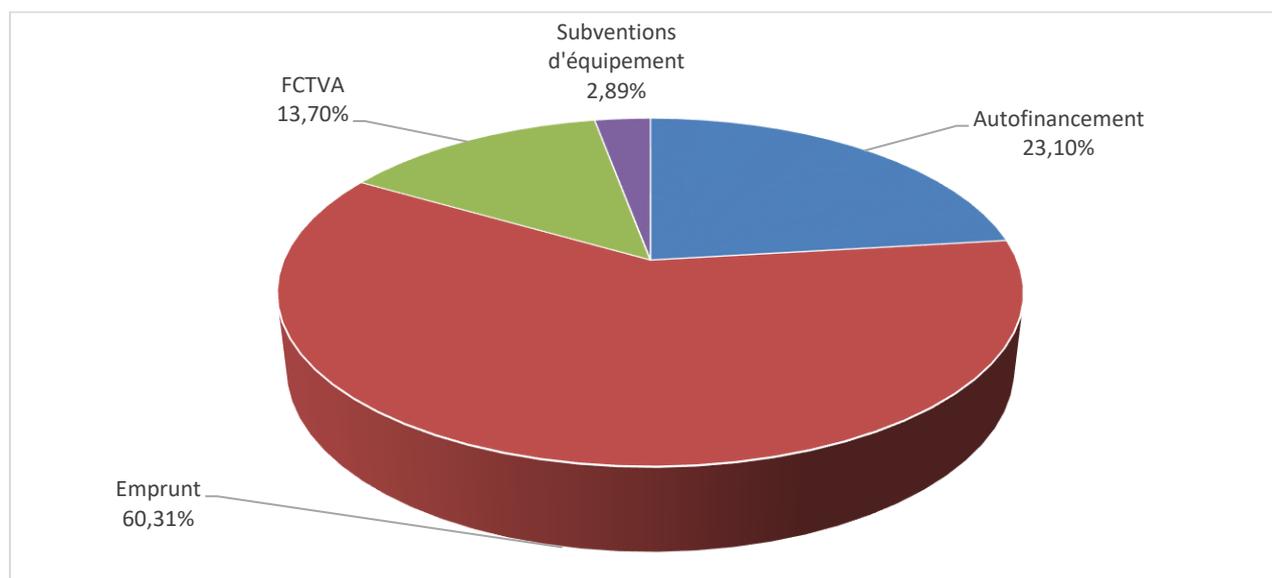
2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **7 060 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre (qui se neutralisent en dépenses/recettes).

2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont évaluées à **7 000 000 €**, et sont composées :

- de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 617 000 €**
- du fonds de compensation de la TVA, sur la base des investissements 2022 : **959 000 €**
- de subventions d'investissement (**202 000 €**) correspondant à :
 - la participation de la CAF (aide à l'investissement) pour la construction du bâtiment périscolaire de l'école Paul Bert : **180 000 €**
 - La participation de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) au financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de l'école de la Métairie (programme ACTEE II – AMI Merisier, porté par la SPL Loire Atlantique Développement) : **22 000 €**
- d'un emprunt d'équilibre : **4 222 000 €**



Les ressources propres de la section d'investissement (autofinancement et FCTVA) représentent près de 40% du budget d'investissement. La section d'investissement requiert ainsi un emprunt d'équilibre

d'environ 4,2 millions d'euros qui ne devrait pas donner lieu à mobilisation en 2023, compte tenu de l'affectation des résultats constatée au compte administratif 2022 (approuvée en juin 2023).

2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- le remboursement en capital de la dette : **1 096 000 €**
- les autres immobilisations financières et participations : **4 000 €**
- les dépenses d'équipement : **5 900 000 €**

2.2.2.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **5 900 000 €** sont détaillées par politique publique en 1^{ère} partie du présent rapport, et récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Le BP 2023 s'inscrit en stricte cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026, qui prévoit un effort d'investissement à hauteur de 30 millions d'euros sur le mandat. A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2022 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ **1 815 000 €**, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

Par ailleurs, la Ville continue de s'engager, dans un cadre pluriannuel, au travers d'une autorisation de programme (3,5 millions d'euros) sur le projet de réhabilitation/extension de la halle de tennis et de padel au complexe sportif René Gaudin, dont 2 000 000 € de crédits de paiement en 2023.

2.2.2.2 Récapitulatif des opérations d'investissement 2023 par politique publique :

Politique publique	Opérations	Montant 2023
Solidarités	Logements d'urgence : travaux de réfection	15 000 €
Vie associative	Renouvellement du matériel et équipement évènementiel – mobilier logistique mis à disposition des associations	48 000 €
Culture et patrimoine	Théâtre Boris Vian : études de réhabilitation (mise aux normes électriques – sécurité incendie, installations scéniques – installations de chauffage)	40 000 €
	Maison Audubon/Gerbetière : poursuite des travaux d'aménagement des extérieurs	50 000 €
	Tour à Plomb : diagnostic et études de sécurisation	60 000 €
	Eglise Saint Symphorien : programmation et maîtrise d'œuvre en vue des travaux de restauration	250 000 €
	Acquisition/renouvellement de matériel/mobilier et équipement culturel et patrimonial	15 000 €
Education	Ecole Aristide Briand : études et travaux de rénovation de l'école (verrière,...)	350 000 €

	Usages numériques dans les écoles (postes, VPI,...)	67 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel scolaire, péri-éducatif et de restauration	141 500 €
Petite enfance - jeunesse	Multi-accueil du bourg « La maison des Fripouilles » : études/maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement/réaffectation des locaux du RAM	50 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel service jeunesse et centres sociaux	4 500 €
	Acquisition de mobilier et matériel pour les structures petite enfance	4 000 €
Relations aux usagers	Centre Henri Normand : diagnostic et études de programmation pour le réaménagement de l'espace Henri Normand	55 000 €
	Maison des Services Publics : travaux d'aménagement	100 000 €
	Locaux des services municipaux : études de réaménagement des locaux (hôtel de Ville, maison rue Henri Gauthier, bâtiment des bains douches, locaux de la capitainerie)	70 000 €
	Extension réseau Wifi et équipements	10 000 €
	Matériels/mobiliers d'information des usagers et développement site internet	14 000 €
Sports	Halle de tennis et de padel au complexe René Gaudin : poursuite des travaux de réhabilitation/extension (crédits de paiements 2023)	2 000 000 €
	Gymnase Boullery : réfection du sol sportif	35 000 €
	DOJO Le Quintrec : Etudes/maîtrise d'œuvre en vue des travaux de réhabilitation	50 000 €
	Renouvellement des équipements et matériels sportifs	10 000 €
Aménagement du territoire - cadre de vie	Travaux de réaménagement de l'espace public - requalification, sécurisation et entretien des espaces verts et urbains	60 000 €
	Travaux de renouvellement des aires de jeux (quartier de la Métairie, écoles,...)	120 000 €
	Acquisition de matériel et d'engins espaces verts, mobilier urbain et autres équipements espaces publics	80 000 €
	Acquisition foncières	3 500 €
	Projet immobilier Boule d'Or : étude technique préalable	24 000 €
	Prévention et tranquillité publique (étude système de vidéo-protection, autres aménagements/équipements de sécurité, radars...)	26 000 €
Ressources internes	Etudes/maîtrise d'œuvre et autres diagnostics multi enjeux dans le cadre de projets futurs	60 000 €
	Aménagements des extérieurs/abords du centre technique municipal	100 000 €

	Travaux de performance énergétique/maîtrise des consommations de fluides et d'énergie (chaufferies école Aristide Briand, stade Hauray, menuiseries extérieures restaurant de l'Erdurière, remplacement skydômes école de la Métairie, éclairage intérieur gymnase René Gaudin...)	610 000 €
	Travaux de sécurité et de mise en conformité (remplacement du SSI école Anne Frank, désamiantage/faux plafonds école de la Métairie, mise aux normes électriques gendarmerie...)	330 000 €
	Travaux confortatifs et d'amélioration fonctionnelle (réfection des sanitaires école Charlotte Divet, travaux de peinture/aménagement multi-sites)	290 000 €
	Systèmes d'information - infrastructure informatique, applications et équipements des services – sécurité réseau	322 500 €
	Renouvellement de la flotte automobile - véhicules et vélos électriques	370 000 €
	Renouvellement des matériels/mobiliers administratifs et techniques	65 000 €
	TOTAL	5 900 000 €

2.2.2.4 Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **1 096 000 €** pour l'année 2023. Ce montant est en relative baisse par rapport à 2022 (-84 000 € soit -7,11%), en raison de l'extinction, en 2023, d'un ancien emprunt de 20 ans contracté en 2003.

L'encours de la dette est de **6 485 806,98 € au 1^{er} janvier 2023**, avec une durée résiduelle moyenne de 9,22 années. Celui-ci s'établira à 5,39 millions d'euros fin 2023.

Le montant moyen par habitant s'élève à 282 € par habitant.

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2023 sera fonction des résultats du compte administratif 2022, mais devrait être inférieure à 2 années, ce qui reste largement en-dessous des seuils d'alerte.

2.2.2.5 Décomposition des emprunts de la collectivité :

Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 01/01/2023	Taux fixe	Année d'extinction
2003	Prêt globalisé investissements 2003	Crédit Agricole	2 500 000,00	94 301,69	4,60%	2023
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	DEXIA - Crédit Local	4 000 000,00	333 333,15	4,61%	2024
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	1 789 507,09	4,46%	2027
2013	PAF Habitat NM Acquisition 2 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	242 994,28	24 299,41	0%	2024
2017	PAF Habitat NM Acquisition, 8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	106 676,75	0%	2028

2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	1 756 386,12	1,20%	2033
2021	Investissements 2021/2022 – Multi-accueil Chabossière et halle de tennis	La Banque Postale	2 500 000,00	2 381 302,77	0,72%	2037
TOTAL				6 485 806,98		

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE
COUERON (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440047500015

POSTE COMPTABLE : SAINT-HERBLAIN

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	48
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	78
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	79
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	83
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	84
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	85
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	87
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	88
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	89
A4 - Etat des provisions	90
A5 - Etalement des provisions	91
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	92
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	93
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	95
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	96
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	97
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	98
A8 - Etat des charges transférées	99
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	100

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	101
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	102
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	103
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	104
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	105
B1.6 - Etat des engagements reçus	106
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	107
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	108
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	109
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	110

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	111
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	117
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	118
C3.2 - Liste des établissements publics créés	119
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	120
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	121

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	122
--	-----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 44047	VILLE DE COUERON BUDGET PRINCIPAL	BP 2023
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	22584
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	67
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
24898260.00	27431039.00	1210.71	1223.38

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1156.00	1378.00
2	Produit des impositions directes/population	635.00	669.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1231.00	1519.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	261.00	341.00
5	Encours de dette/population	287.00	999.00
6	DGF/population	116.00	201.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	72.11	56.24
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	97.82	97.30
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	21.23	22.45
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	23.33	65.77

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	27 840 000,00	27 840 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	27 840 000,00	27 840 000,00
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 060 000,00	7 060 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 060 000,00	7 060 000,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	34 900 000,00	34 900 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 850 000,00	0,00	5 385 000,00	5 385 000,00	5 385 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 483 000,00	0,00	17 660 000,00	17 660 000,00	17 660 000,00
014	Atténuations de produits	82 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 870 000,00	0,00	2 810 000,00	2 810 000,00	2 810 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		24 285 000,00	0,00	25 940 000,00	25 940 000,00	25 940 000,00
66	Charges financières	170 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	10 000,00		83 000,00	83 000,00	83 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 500 000,00	0,00	26 183 000,00	26 183 000,00	26 183 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 060 000,00		961 000,00	961 000,00	961 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	800 000,00		696 000,00	696 000,00	696 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 860 000,00		1 657 000,00	1 657 000,00	1 657 000,00
TOTAL		26 360 000,00	0,00	27 840 000,00	27 840 000,00	27 840 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 840 000,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 736 000,00	0,00	1 717 000,00	1 717 000,00	1 717 000,00
73	Impôts et taxes	19 211 000,00	0,00	20 381 000,00	20 381 000,00	20 381 000,00
74	Dotations et participations	4 870 000,00	0,00	5 193 000,00	5 193 000,00	5 193 000,00
75	Autres produits de gestion courante	213 000,00	0,00	209 000,00	209 000,00	209 000,00
Total des recettes de gestion courante		26 310 000,00	0,00	27 780 000,00	27 780 000,00	27 780 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 330 000,00	0,00	27 800 000,00	27 800 000,00	27 800 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	30 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL		26 360 000,00	0,00	27 840 000,00	27 840 000,00	27 840 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 840 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 617 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	68 450,00	0,00	119 450,00	119 450,00	119 450,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 740 050,00	0,00	2 592 550,00	2 592 550,00	2 592 550,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 246 500,00	0,00	3 188 000,00	3 188 000,00	3 188 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 055 000,00	0,00	5 900 000,00	5 900 000,00	5 900 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 180 000,00	0,00	1 098 000,00	1 098 000,00	1 098 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 182 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 237 000,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	30 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	33 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	63 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
	TOTAL	8 300 000,00	0,00	7 060 000,00	7 060 000,00	7 060 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 060 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	637 600,00	0,00	202 000,00	202 000,00	202 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	5 229 400,00	0,00	4 222 000,00	4 222 000,00	4 222 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 867 000,00	0,00	4 424 000,00	4 424 000,00	4 424 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	540 000,00	0,00	959 000,00	959 000,00	959 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	540 000,00	0,00	959 000,00	959 000,00	959 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 407 000,00	0,00	5 383 000,00	5 383 000,00	5 383 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 060 000,00		961 000,00	961 000,00	961 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	800 000,00		696 000,00	696 000,00	696 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	33 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 893 000,00		1 677 000,00	1 677 000,00	1 677 000,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	8 300 000,00	0,00	7 060 000,00	7 060 000,00	7 060 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 060 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 617 000,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 385 000,00		5 385 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 660 000,00		17 660 000,00
014	Atténuations de produits	85 000,00		85 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 810 000,00		2 810 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	125 000,00	0,00	125 000,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	0,00	35 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	83 000,00	696 000,00	779 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		961 000,00	961 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		26 183 000,00	1 657 000,00	27 840 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 840 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 098 000,00	0,00	1 098 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	119 450,00	0,00	119 450,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 592 550,00	0,00	2 592 550,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 188 000,00	60 000,00	3 248 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 000 000,00	60 000,00	7 060 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 060 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	280 000,00		280 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 717 000,00		1 717 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes	20 381 000,00		20 381 000,00
74	Dotations et participations	5 193 000,00		5 193 000,00
75	Autres produits de gestion courante	209 000,00	0,00	209 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	20 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		27 800 000,00	40 000,00	27 840 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 840 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	959 000,00	0,00	959 000,00
13	Subventions d'investissement	202 000,00	0,00	202 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	4 222 000,00	0,00	4 222 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	20 000,00	20 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		696 000,00	696 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		961 000,00	961 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		5 383 000,00	1 677 000,00	7 060 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 060 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 850 000,00	5 385 000,00	5 385 000,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	32 914,00	34 897,00	34 897,00
60611	Eau et assainissement	120 000,00	120 000,00	120 000,00
60612	Energie - Electricité	750 000,00	850 000,00	850 000,00
60621	Combustibles	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60622	Carburants	47 000,00	67 000,00	67 000,00
60623	Alimentation	79 400,00	91 050,00	91 050,00
60624	Produits de traitement	0,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 400,00	6 270,00	6 270,00
60631	Fournitures d'entretien	239 000,00	289 550,00	289 550,00
60632	Fournitures de petit équipement	99 466,00	79 781,00	79 781,00
60633	Fournitures de voirie	5 500,00	3 500,00	3 500,00
60636	Vêtements de travail	50 000,00	15 000,00	15 000,00
6064	Fournitures administratives	27 500,00	27 000,00	27 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	101 000,00	101 300,00	101 300,00
6067	Fournitures scolaires	121 051,00	102 548,00	102 548,00
6068	Autres matières et fournitures	101 600,00	117 103,00	117 103,00
611	Contrats de prestations de services	524 500,00	627 400,00	627 400,00
6132	Locations immobilières	23 695,00	33 800,00	33 800,00
6135	Locations mobilières	127 000,00	143 550,00	143 550,00
614	Charges locatives et de copropriété	500,00	500,00	500,00
61521	Entretien terrains	255 800,00	274 300,00	274 300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	147 500,00	122 500,00	122 500,00
61551	Entretien matériel roulant	33 000,00	35 000,00	35 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	31 500,00	28 700,00	28 700,00
6156	Maintenance	366 190,00	340 053,00	340 053,00
6161	Multirisques	48 500,00	59 000,00	59 000,00
6168	Autres primes d'assurance	15 000,00	12 000,00	12 000,00
617	Etudes et recherches	20 302,00	54 550,00	54 550,00
6182	Documentation générale et technique	27 450,00	27 350,00	27 350,00
6184	Versements à des organismes de formation	57 000,00	79 000,00	79 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6188	Autres frais divers	677 515,00	890 553,00	890 553,00
6226	Honoraires	27 900,00	20 200,00	20 200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	29 000,00	27 000,00	27 000,00
6228	Divers	48 500,00	66 900,00	66 900,00
6231	Annonces et insertions	15 500,00	17 500,00	17 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 850,00	17 350,00	17 350,00
6233	Foires et expositions	1 800,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	86 010,00	81 850,00	81 850,00
6237	Publications	8 250,00	11 550,00	11 550,00
6238	Divers	29 250,00	29 200,00	29 200,00
6247	Transports collectifs	51 568,00	82 725,00	82 725,00
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	9 000,00	9 000,00
6255	Frais de déménagement	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6256	Missions	3 400,00	3 400,00	3 400,00
6257	Réceptions	61 321,00	58 235,00	58 235,00
6261	Frais d'affranchissement	43 000,00	44 000,00	44 000,00
6262	Frais de télécommunications	33 930,00	28 300,00	28 300,00
627	Services bancaires et assimilés	1 250,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	25 800,00	28 135,00	28 135,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	100 500,00	105 000,00	105 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	12 418,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	48 370,00	50 090,00	50 090,00
63513	Autres impôts locaux	24 700,00	24 910,00	24 910,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 100,00	1 100,00	1 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 483 000,00	17 660 000,00	17 660 000,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0,00	35 000,00	35 000,00
6218	Autre personnel extérieur	8 473,00	162 000,00	162 000,00
6331	Versement mobilité	188 000,00	196 544,00	196 544,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	47 000,00	49 490,00	49 490,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	212 000,00	256 744,00	256 744,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	28 000,00	29 580,00	29 580,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 961 000,00	6 990 107,00	6 990 107,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	208 000,00	237 115,00	237 115,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 290 000,00	1 819 573,00	1 819 573,00
64131	Rémunérations non tit.	2 426 680,00	2 243 351,00	2 243 351,00
64138	Autres indemnités non tit.	590 000,00	472 094,00	472 094,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	59 690,00	59 690,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 962 647,00	2 052 138,00	2 052 138,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 063 000,00	2 201 950,00	2 201 950,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	113 000,00	108 477,00	108 477,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	264 600,00	241 000,00	241 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	21,00	21,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	600,00	101 700,00	101 700,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	110 000,00	4 380,00	4 380,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	399 000,00	399 000,00
6488	Autres charges	0,00	46,00	46,00
014	Atténuations de produits	82 000,00	85 000,00	85 000,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	12 000,00	15 000,00	15 000,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	68 000,00	68 000,00	68 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 870 000,00	2 810 000,00	2 810 000,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	177 859,00	47 094,00	47 094,00
6518	Autres	24 900,00	28 045,00	28 045,00
6531	Indemnités	194 000,00	197 361,00	197 361,00
6532	Frais de mission	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	9 000,00	13 000,00	13 000,00
6535	Formation	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 965,00	5 000,00	5 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	289 776,00	300 000,00	300 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 050 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 110 000,00	1 110 000,00	1 110 000,00
658822	Aides	1 000,00	0,00	0,00
658828	Autres secours	0,00	1 000,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		24 285 000,00	25 940 000,00	25 940 000,00
66	Charges financières (b)	170 000,00	125 000,00	125 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	176 327,00	128 500,00	128 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-6 327,00	-3 500,00	-3 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	35 000,00	35 000,00	35 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	25 000,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	10 000,00	83 000,00	83 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	10 000,00	62 363,00	62 363,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	20 637,00	20 637,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		24 500 000,00	26 183 000,00	26 183 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 060 000,00	961 000,00	961 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	800 000,00	696 000,00	696 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	800 000,00	696 000,00	696 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 860 000,00	1 657 000,00	1 657 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 860 000,00	1 657 000,00	1 657 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		26 360 000,00	27 840 000,00	27 840 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 840 000,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	20 733,82
Montant des ICNE de l'exercice N-1	24 626,90
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	280 000,00	280 000,00	280 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	280 000,00	280 000,00	280 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 736 000,00	1 717 000,00	1 717 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	2 600,00	2 300,00	2 300,00
7062	Redevances services à caractère culturel	38 000,00	17 000,00	17 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	35 000,00	36 000,00	36 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	63 800,00	69 600,00	69 600,00
7066	Redevances services à caractère social	105 865,00	135 000,00	135 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 385 600,00	1 354 400,00	1 354 400,00
70688	Autres prestations de services	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	24 635,00	24 740,00	24 740,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	6 000,00	7 000,00	7 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	35 000,00	25 000,00	25 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 000,00	8 460,00	8 460,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
73	Impôts et taxes	19 211 000,00	20 381 000,00	20 381 000,00
73111	Impôts directs locaux	13 336 333,00	14 344 121,00	14 344 121,00
73211	Attribution de compensation	3 185 356,00	3 249 968,00	3 249 968,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 055 000,00	1 110 000,00	1 110 000,00
73221	FNGIR	21 311,00	21 311,00	21 311,00
7336	Droits de place	9 000,00	12 600,00	12 600,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	80 000,00	82 000,00	82 000,00
7344	Taxes sur les déchets stockés	110 000,00	110 000,00	110 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	375 000,00	375 000,00	375 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	119 000,00	116 000,00	116 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	920 000,00	960 000,00	960 000,00
74	Dotations et participations	4 870 000,00	5 193 000,00	5 193 000,00
7411	Dotation forfaitaire	2 575 000,00	2 630 000,00	2 630 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	76 000,00	90 000,00	90 000,00
744	FCTVA	29 572,00	30 000,00	30 000,00
74718	Autres participations Etat	15 560,00	165 000,00	165 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	18 000,00	46 000,00	46 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	84 750,00	103 950,00	103 950,00
7478	Participat° Autres organismes	1 026 000,00	934 000,00	934 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	770 000,00	840 000,00	840 000,00
7484	Dotation de recensement	3 823,00	3 920,00	3 920,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	12 130,00	12 130,00
7488	Autres attributions et participations	259 165,00	338 000,00	338 000,00
75	Autres produits de gestion courante	213 000,00	209 000,00	209 000,00
752	Revenus des immeubles	211 675,00	209 000,00	209 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 325,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		26 310 000,00	27 780 000,00	27 780 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	15 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		26 330 000,00	27 800 000,00	27 800 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	30 000,00	40 000,00	40 000,00
722	Immobilisations corporelles	30 000,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		26 360 000,00	27 840 000,00	27 840 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				27 840 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	68 450,00	119 450,00	119 450,00
2031	Frais d'études	0,00	39 000,00	39 000,00
2051	Concessions, droits similaires	68 450,00	80 450,00	80 450,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 740 050,00	2 592 550,00	2 592 550,00
2111	Terrains nus	3 500,00	3 500,00	3 500,00
2128	Autres agencements et aménagements	54 000,00	60 000,00	60 000,00
21312	Bâtiments scolaires	1 856 000,00	555 000,00	555 000,00
21318	Autres bâtiments publics	972 000,00	895 000,00	895 000,00
2152	Installations de voirie	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	57 000,00	45 000,00	45 000,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	1 500,00	1 500,00	1 500,00
2182	Matériel de transport	170 000,00	370 000,00	370 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	246 500,00	318 050,00	318 050,00
2184	Mobilier	160 100,00	83 000,00	83 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	209 450,00	251 500,00	251 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 246 500,00	3 188 000,00	3 188 000,00
2313	Constructions	3 246 500,00	3 188 000,00	3 188 000,00
125	Opération d'équipement n° 125 (5)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 055 000,00	5 900 000,00	5 900 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 180 000,00	1 098 000,00	1 098 000,00
1641	Emprunts en euros	1 130 021,00	1 052 365,00	1 052 365,00
16871	Dettes - Etat et établissements nationaux	4 344,00	0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	45 635,00	45 635,00	45 635,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 182 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 237 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	30 000,00	40 000,00	40 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	30 000,00	40 000,00	40 000,00
2313	Constructions	30 000,00	40 000,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	33 000,00	20 000,00	20 000,00
2313	Constructions	33 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		63 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 300 000,00	7 060 000,00	7 060 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 060 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	637 600,00	202 000,00	202 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	25 800,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	215 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	202 000,00	202 000,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	396 800,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 229 400,00	4 222 000,00	4 222 000,00
1641	Emprunts en euros	5 229 400,00	4 222 000,00	4 222 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 867 000,00	4 424 000,00	4 424 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	540 000,00	959 000,00	959 000,00
10222	FCTVA	540 000,00	959 000,00	959 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		540 000,00	959 000,00	959 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 407 000,00	5 383 000,00	5 383 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 060 000,00	961 000,00	961 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	800 000,00	696 000,00	696 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	106,65	0,00	0,00
28031	Frais d'études	26 763,40	25 934,40	25 934,40
28041642	IC : Bâtiments, installations	11 962,00	11 962,00	11 962,00
28051	Concessions et droits similaires	119 464,67	102 211,66	102 211,66
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	252,00	393,00	393,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 323,00	4 222,00	4 222,00
281318	Autres bâtiments publics	359,00	359,00	359,00
281571	Matériel roulant	8 464,00	7 750,00	7 750,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	34 138,35	39 571,81	39 571,81
28182	Matériel de transport	58 988,04	62 421,77	62 421,77
28183	Matériel de bureau et informatique	237 374,04	99 621,93	99 621,93
28184	Mobilier	114 870,51	124 650,47	124 650,47
28188	Autres immo. corporelles	184 934,34	216 901,96	216 901,96
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 860 000,00	1 657 000,00	1 657 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	33 000,00	20 000,00	20 000,00
237	Avances versées commandes immo. corpo.	33 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 893 000,00	1 677 000,00	1 677 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 300 000,00	7 060 000,00	7 060 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 060 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 125 (1)
LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		9 601 026,73	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 788,79	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 788,79	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 041 357,37	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	730 817,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	16 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	6 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	37 587,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	160 683,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	88 969,48	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 553 880,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	683 756,97	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances versées commandes immo. corpo.	7 870 123,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	1 127 500	1 874 500	26 000	1 113 500	165 000	2 379 500	0	54 000	0	260 000	0	7 000 000
- Equipements municipaux (2)		1 874 500	26 000	1 113 500	165 000	2 379 500	0	54 000	0	260 000	0	5 900 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	1 127 500											1 127 500
Dépenses d'ordre	0											60 000
Total dépenses de l'exercice	1 127 500	1 914 500	26 000	1 133 500	165 000	2 379 500	0	54 000	0	260 000	0	7 060 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	1 127 500	1 914 500	26 000	1 133 500	165 000	2 379 500	0	54 000	0	260 000	0	7 060 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	6 838 000	22 000	0	200 000	0	7 060 000						
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	6 838 000	22 000	0	200 000	0	7 060 000						

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	1 968 540	22 269 007	40 050	1 257 352	424 825	305 441	1 100 000	74 295	9 800	388 050	2 640	27 840 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 968 540	22 269 007	40 050	1 257 352	424 825	305 441	1 100 000	74 295	9 800	388 050	2 640	27 840 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	23 985 440	432 000	3 000	1 899 000	10 500	1 126 000	99 000	135 000	125 500	4 510	20 050	27 840 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	23 985 440	432 000	3 000	1 899 000	10 500	1 126 000	99 000	135 000	125 500	4 510	20 050	27 840 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		1 127 500	1 914 500	26 000	1 133 500	165 000	2 379 500	0	54 000	0	260 000	0	7 060 000
Dépenses réelles		1 127 500	1 874 500	26 000	1 113 500	165 000	2 379 500	0	54 000	0	260 000	0	7 000 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 098 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 098 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	24 000	75 450	15 000	5 000	0	0	0	0	0	0	0	119 450
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	3 500	1 161 050	11 000	758 500	65 000	329 500	0	4 000	0	260 000	0	2 592 550
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	638 000	0	350 000	100 000	2 050 000	0	50 000	0	0	0	3 188 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>40 000</i>	<i>0</i>	<i>20 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>60 000</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	20 000

RECETTES													
Total recettes investissement		6 838 000	22 000	0	200 000	0	7 060 000						
Recettes réelles		5 181 000	22 000	0	180 000	0	0	0	0	0	0	0	5 383 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	959 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	959 000
13	Subventions d'investissement	0	22 000	0	180 000	0	0	0	0	0	0	0	202 000

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	4 222 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 222 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 657 000	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	1 677 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	961 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	961 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	696 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	696 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	20 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 968 540	22 269 007	40 050	1 257 352	424 825	305 441	1 100 000	74 295	9 800	388 050	2 640	27 840 000
Dépenses réelles		311 540	22 269 007	40 050	1 257 352	424 825	305 441	1 100 000	74 295	9 800	388 050	2 640	26 183 000
011	Charges à caractère général	3 540	2 933 348	40 050	1 232 352	398 430	302 495	0	74 295	9 800	388 050	2 640	5 385 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	17 659 704	0	0	250	46	0	0	0	0	0	17 660 000
014	Atténuations de produits	85 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	5 000	1 650 955	0	25 000	26 145	2 900	1 100 000	0	0	0	0	2 810 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	125 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125 000
67	Charges exceptionnelles	10 000	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	83 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 000
Dépenses d'ordre		1 657 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 657 000
023	Virement à la section d'investissement	961 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	961 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	696 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	696 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		23 985 440	432 000	3 000	1 899 000	10 500	1 126 000	99 000	135 000	125 500	4 510	20 050	27 840 000
Recettes réelles		23 985 440	392 000	3 000	1 899 000	10 500	1 126 000	99 000	135 000	125 500	4 510	20 050	27 800 000
013	Atténuations de charges	0	280 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	280 000
70	Produits des services, du domaine, vente	27 040	43 000	3 000	1 029 000	10 500	464 000	0	135 000	5 460	0	0	1 717 000
73	Impôts et taxes	20 368 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 600	20 381 000
74	Dotations et participations	3 590 000	21 000	0	870 000	0	613 000	99 000	0	0	0	0	5 193 000
75	Autres produits de gestion courante	0	28 000	0	0	0	49 000	0	0	120 040	4 510	7 450	209 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>40 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>40 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>40 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>40 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		1 968 540,00	22 269 007,00	0,00	0,00	24 237 547,00
Dépenses de l'exercice		1 968 540,00	22 269 007,00	0,00	0,00	24 237 547,00
011	Charges à caractère général	3 540,00	2 933 348,00	0,00	0,00	2 936 888,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	17 659 704,00	0,00	0,00	17 659 704,00
014	Atténuations de produits	85 000,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	961 000,00	0,00	0,00	0,00	961 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	696 000,00	0,00	0,00	0,00	696 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	1 650 955,00	0,00	0,00	1 655 955,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	125 000,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	25 000,00	0,00	0,00	35 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	83 000,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		23 985 440,00	432 000,00	0,00	0,00	24 417 440,00
Recettes de l'exercice		23 985 440,00	432 000,00	0,00	0,00	24 417 440,00
013	Atténuations de charges	0,00	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	27 040,00	43 000,00	0,00	0,00	70 040,00
73	Impôts et taxes	20 368 400,00	0,00	0,00	0,00	20 368 400,00
74	Dotations et participations	3 590 000,00	21 000,00	0,00	0,00	3 611 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	28 000,00	0,00	0,00	28 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		22 016 900,00	-21 837 007,00	0,00	0,00	179 893,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		20 700 096,00	232 411,00	0,00	188 000,00	0,00	1 135 000,00	13 500,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		20 700 096,00	232 411,00	0,00	188 000,00	0,00	1 135 000,00	13 500,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 711 798,00	20 550,00	0,00	187 500,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 659 204,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	329 094,00	211 861,00	0,00	0,00	0,00	1 110 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		381 130,00	0,00	3 920,00	0,00	4 950,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		381 130,00	0,00	3 920,00	0,00	4 950,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	12 130,00	0,00	3 920,00	0,00	4 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-20 318 966,00	-232 411,00	3 920,00	-188 000,00	4 950,00	-1 135 000,00	28 500,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		40 050,00	0,00	40 050,00
Dépenses de l'exercice		40 050,00	0,00	40 050,00
011	Charges à caractère général	40 050,00	0,00	40 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		3 000,00	0,00	3 000,00
Recettes de l'exercice		3 000,00	0,00	3 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 000,00	0,00	3 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-37 050,00	0,00	-37 050,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		8 000,00	0,00	32 050,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	8 000,00	0,00	32 050,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	8 000,00	0,00	32 050,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-8 000,00	0,00	-29 050,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	293 578,00	0,00	0,00	0,00	963 774,00	1 257 352,00
Dépenses de l'exercice		0,00	293 578,00	0,00	0,00	0,00	963 774,00	1 257 352,00
011	Charges à caractère général	0,00	268 578,00	0,00	0,00	0,00	963 774,00	1 232 352,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		338 000,00	178 000,00	0,00	0,00	0,00	1 383 000,00	1 899 000,00
Recettes de l'exercice		338 000,00	178 000,00	0,00	0,00	0,00	1 383 000,00	1 899 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 029 000,00	1 029 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	338 000,00	178 000,00	0,00	0,00	0,00	354 000,00	870 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		338 000,00	-115 578,00	0,00	0,00	0,00	419 226,00	641 648,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		50 430,00	132 553,00	110 595,00	824 340,00	0,00	0,00	0,00	139 434,00
Dépenses de l'exercice		50 430,00	132 553,00	110 595,00	824 340,00	0,00	0,00	0,00	139 434,00
011	Charges à caractère général	50 430,00	132 553,00	85 595,00	824 340,00	0,00	0,00	0,00	139 434,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	178 000,00	1 022 000,00	0,00	0,00	0,00	361 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	178 000,00	1 022 000,00	0,00	0,00	0,00	361 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	1 016 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	178 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	348 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-50 430,00	-132 553,00	67 405,00	197 660,00	0,00	0,00	0,00	221 566,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		20 950,00	236 230,00	167 645,00	0,00	424 825,00
Dépenses de l'exercice		20 950,00	236 230,00	167 645,00	0,00	424 825,00
011	Charges à caractère général	16 900,00	217 230,00	164 300,00	0,00	398 430,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50,00	0,00	200,00	0,00	250,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	19 000,00	3 145,00	0,00	26 145,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	9 000,00	1 500,00	0,00	10 500,00
Recettes de l'exercice		0,00	9 000,00	1 500,00	0,00	10 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	9 000,00	1 500,00	0,00	10 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-20 950,00	-227 230,00	-166 145,00	0,00	-414 325,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		41 000,00	12 100,00	183 130,00	0,00	147 100,00	0,00	0,00	20 545,00
Dépenses de l'exercice		41 000,00	12 100,00	183 130,00	0,00	147 100,00	0,00	0,00	20 545,00
011	Charges à caractère général	41 000,00	12 100,00	164 130,00	0,00	144 600,00	0,00	0,00	19 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	19 000,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	645,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	9 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	9 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	9 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-41 000,00	-12 100,00	-174 130,00	0,00	-145 600,00	0,00	0,00	-20 545,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	205 256,00	100 185,00	305 441,00
Dépenses de l'exercice		0,00	205 256,00	100 185,00	305 441,00
011	Charges à caractère général	0,00	205 210,00	97 285,00	302 495,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	46,00	0,00	46,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	110 000,00	1 016 000,00	1 126 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	110 000,00	1 016 000,00	1 126 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	61 000,00	403 000,00	464 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	613 000,00	613 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	49 000,00	0,00	49 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-95 256,00	915 815,00	820 559,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		2 800,00	134 410,00	49 300,00	5 500,00	13 200,00	66 300,00	33 885,00	0,00
Dépenses de l'exercice		2 800,00	134 410,00	49 300,00	5 500,00	13 200,00	66 300,00	33 885,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 800,00	134 410,00	49 300,00	5 500,00	13 200,00	66 300,00	30 985,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		32 000,00	7 000,00	46 000,00	25 000,00	0,00	425 000,00	591 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		32 000,00	7 000,00	46 000,00	25 000,00	0,00	425 000,00	591 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	36 000,00	25 000,00	0,00	395 000,00	8 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	583 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	32 000,00	7 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		29 200,00	-127 410,00	-3 300,00	19 500,00	-13 200,00	358 700,00	557 115,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	99 000,00	99 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	99 000,00	99 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	99 000,00	99 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 001 000,00	-1 001 000,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	74 295,00	74 295,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	74 295,00	74 295,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	74 295,00	74 295,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	135 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	135 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	135 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	60 705,00	60 705,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		500,00	9 300,00	0,00	0,00	9 800,00
Dépenses de l'exercice		500,00	9 300,00	0,00	0,00	9 800,00
011	Charges à caractère général	500,00	9 300,00	0,00	0,00	9 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	125 500,00	0,00	0,00	125 500,00
Recettes de l'exercice		0,00	125 500,00	0,00	0,00	125 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	5 460,00	0,00	0,00	5 460,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	120 040,00	0,00	0,00	120 040,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-500,00	116 200,00	0,00	0,00	115 700,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		18 700,00	369 350,00	0,00	388 050,00
Dépenses de l'exercice		18 700,00	369 350,00	0,00	388 050,00
011	Charges à caractère général	18 700,00	369 350,00	0,00	388 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 350,00	0,00	3 160,00	4 510,00
Recettes de l'exercice		1 350,00	0,00	3 160,00	4 510,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 350,00	0,00	3 160,00	4 510,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-17 350,00	-369 350,00	3 160,00	-383 540,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		5 200,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	5 200,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	5 200,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-5 200,00	0,00	1 350,00	-13 500,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	3 400,00	0,00	0,00	291 000,00	74 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	3 400,00	0,00	0,00	291 000,00	74 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 400,00	0,00	0,00	291 000,00	74 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 160,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 160,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 160,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-3 400,00	0,00	0,00	-291 000,00	-74 950,00	3 160,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 470,00	0,00	0,00	1 170,00	0,00	0,00	2 640,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 470,00	0,00	0,00	1 170,00	0,00	0,00	2 640,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 470,00	0,00	0,00	1 170,00	0,00	0,00	2 640,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	12 600,00	0,00	0,00	7 450,00	0,00	0,00	20 050,00
Recettes de l'exercice		0,00	12 600,00	0,00	0,00	7 450,00	0,00	0,00	20 050,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 600,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	7 450,00	0,00	0,00	7 450,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	11 130,00	0,00	0,00	6 280,00	0,00	0,00	17 410,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		1 127 500,00	1 914 500,00	0,00	0,00	3 042 000,00
Dépenses de l'exercice		1 127 500,00	1 914 500,00	0,00	0,00	3 042 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 098 000,00	0,00	0,00	0,00	1 098 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	24 000,00	75 450,00	0,00	0,00	99 450,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 500,00	1 161 050,00	0,00	0,00	1 164 550,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	638 000,00	0,00	0,00	638 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		6 838 000,00	22 000,00	0,00	0,00	6 860 000,00
Recettes de l'exercice		6 838 000,00	22 000,00	0,00	0,00	6 860 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	961 000,00	0,00	0,00	0,00	961 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	696 000,00	0,00	0,00	0,00	696 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	959 000,00	0,00	0,00	0,00	959 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 222 000,00	0,00	0,00	0,00	4 222 000,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		5 710 500,00	-1 892 500,00	0,00	0,00	3 818 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		1 900 500,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 900 500,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	73 450,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 149 050,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	638 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 878 500,00	0,00	0,00	-14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		26 000,00	0,00	26 000,00
Dépenses de l'exercice		26 000,00	0,00	26 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 000,00	0,00	11 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-26 000,00	0,00	-26 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-26 000,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 002 000,00	0,00	0,00	0,00	131 500,00	1 133 500,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 002 000,00	0,00	0,00	0,00	131 500,00	1 133 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	627 000,00	0,00	0,00	0,00	131 500,00	758 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-802 000,00	0,00	0,00	0,00	-131 500,00	-933 500,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		145 000,00	150 000,00	707 000,00	131 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		145 000,00	150 000,00	707 000,00	131 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	145 000,00	150 000,00	332 000,00	131 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	180 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	180 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-145 000,00	30 000,00	-687 000,00	-131 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	43 000,00	122 000,00	0,00	165 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	43 000,00	122 000,00	0,00	165 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 000,00	62 000,00	0,00	65 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	40 000,00	60 000,00	0,00	100 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-43 000,00	-122 000,00	0,00	-165 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		3 000,00	0,00	40 000,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	117 500,00
Dépenses de l'exercice		3 000,00	0,00	40 000,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	117 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	57 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-3 000,00	0,00	-40 000,00	0,00	-4 500,00	0,00	0,00	-117 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	2 275 000,00	104 500,00	2 379 500,00
Dépenses de l'exercice		0,00	2 275 000,00	104 500,00	2 379 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	225 000,00	104 500,00	329 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-2 275 000,00	-104 500,00	-2 379 500,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		2 275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00	500,00	0,00
Dépenses de l'exercice		2 275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00	500,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00	500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-104 000,00	-500,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-54 000,00	-54 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	250 000,00	10 000,00	260 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	250 000,00	10 000,00	260 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	250 000,00	10 000,00	260 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-250 000,00	-10 000,00	-260 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	10 000,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	10 000,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-10 000,00	-240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					16 305 564,22									
1641 Emprunts en euros (total)					16 305 564,22									
1056/70001892590	CREDIT AGRICOLE	05/05/2003	16/05/2003	16/08/2003	2 500 000,00	F		4,600	4,669	EUR	T	P	O	A-1
1063/MIN255663EUR	DEXIA - Crédit Local	29/01/2008	31/12/2008	01/04/2009	4 000 000,00	F		4,610	4,692	EUR	T	C	O	A-1
1069/36811/10044804	Crédit Mutuel LACO	13/10/2017	03/04/2018	25/06/2018	2 500 000,00	F		1,200	1,210	EUR	T	P	O	A-1
2011/00020146802	Crédit Mutuel	07/12/2011	31/12/2011	31/07/2012	4 805 564,22	F		4,460	4,540	EUR	T	P	O	A-1
2012/MON539286EUR	La Banque Postale	26/11/2021	04/01/2022	01/05/2022	2 500 000,00	F		0,720	0,000	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					456 347,83									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					456 347,83									
1068/028	Nantes Métropole CUN	23/11/2017	23/11/2017	12/07/2018	213 353,55	F		0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1071/025	Nantes Métropole CUN	18/05/2013	06/03/2013	06/03/2014	242 994,28	F		0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
Total général					16 761 912,05									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 354 830,82					1 049 636,58	123 176,04	0,00	14 218,60
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 354 830,82					1 049 636,58	123 176,04	0,00	14 218,60
1056/70001892590	N	0,00	A-1	94 301,69	0,37	F		4,600	94 301,69	1 629,80	0,00	0,00
1063/MIN255663EUR	N	0,00	A-1	333 333,15	1,00	F		4,610	266 666,68	10 756,65	0,00	759,79
1069/36811/10044804	N	0,00	A-1	1 756 386,12	10,22	F		1,200	162 016,26	20 349,38	0,00	265,73
2011/00020146802	N	0,00	A-1	1 789 507,09	4,32	F		4,460	367 389,52	73 724,20	0,00	10 571,07
2012/MON539286EUR	N	0,00	A-1	2 381 302,77	14,08	F		0,720	159 262,43	16 716,01	0,00	2 622,01
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		130 976,16					45 634,77	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		130 976,16					45 634,77	0,00	0,00	0,00
1068/028	N	0,00	A-1	106 676,75	4,52	F		0,000	21 335,36	0,00	0,00	0,00
1071/025	N	0,00	A-1	24 299,41	0,18	F		0,000	24 299,41	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 485 806,98					1 095 271,35	123 176,04	0,00	14 218,60

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	6 485 806,98	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2020-12-14

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS D ETUDES	3	14/12/2020
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	3	14/12/2020
L	FRAIS D INSERTION	1	14/12/2020
L	SUB EQ VERSEES BAT ET INST 30 ANS	30	14/12/2020
L	SUB EQ VERSEES PROJ INFR NAT 40 ANS	40	14/12/2020
L	SUB EQ VERSEES BIENS MAT MOB 5 ANS	5	14/12/2020
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2	14/12/2020
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	14/12/2020
L	PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES	10	14/12/2020
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15	14/12/2020
L	HOTEL DE VILLE	0	14/12/2020
L	BATIMENTS SCOLAIRES	0	14/12/2020
L	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	0	14/12/2020
L	AUTRES BATIEMENTS PUBLICS	0	14/12/2020
L	IMMEUBLES DE RAPPORT LOCAUX ACTIVITES 10 ANS	10	14/12/2020
L	IMMEUBLES DE RAPPORT LOCAUX HABITATION 15 ANS	15	14/12/2020
L	CONSTRUCTION SUR SOLS AUTRUIT IMMEUBLE DE RAPPORT	10	14/12/2020
L	INSTALLATION DE VOIRIE	10	14/12/2020
L	AUTRE MAT ET OUTILLAGE INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	5	14/12/2020
L	MAT ET OUT DE VOIRIE TRACTEUR AGRICOLE 10 ANS	10	14/12/2020
L	MAT ET OUT DE VOIRIE MOY TRACTEUR TONDEUSE	5	14/12/2020
L	AUTRES INST MAT ET OUTIL TECH SUP 10000 10 ANS	10	14/12/2020
L	AUTRES INST MAT ET OUTILLAGE TECH INF 2000 3 ANS	3	14/12/2020
L	AUTRES INST MAT ET OUTIL TECH 2000 A 10000 5 ANS	5	14/12/2020
L	MATERIEL DE TRANSPORT VL 5 ANS	5	14/12/2020
L	MATERIEL DE TRANSPORT VEHICULE LOURD 8 ANS	8	14/12/2020
L	MATERIEL DE BUREAU ET INF ORDI TEL IMP 3 ANS	3	14/12/2020
L	MAT BUREAU ET INF SERVEUR RESEAU COPIEUR 5 ANS	5	14/12/2020
L	MOBILIER	10	14/12/2020
L	AUTRES IMMO CORPORELLES MOY 2000 A 10000 5 ANS	5	14/12/2020
L	AUTRES IMMO CORPORELLES GROS SUP 10000E 10 ANS	10	14/12/2020
L	AUTRES IMMO CORPORELLES INF 2000E 3 ANS	3	14/12/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	62 363,00		27 500,00	89 863,00	0,00	89 863,00
Compte Epargne Temps	62 363,00		0,00	62 363,00	0,00	62 363,00
Provision pour litige dossier 2019-2	0,00	24/04/2019	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Provision pour litige dossier 2019-3	0,00	13/05/2019	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Provision pour litige dossier 2020-1	0,00	29/01/2020	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00
Provision pour litige dossier 2021-1	0,00	29/01/2021	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Provision pour litige dossier 2021-2	0,00	29/01/2021	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	19 739,00		3 840,00	23 579,00	0,00	23 579,00
Créance douteuse	1 066,00		3 840,00	4 906,00	0,00	4 906,00
Créance douteuse	18 673,00		0,00	18 673,00	0,00	18 673,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	82 102,00		31 340,00	113 442,00	0,00	113 442,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 098 000,00	I 1 098 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 098 000,00	1 098 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 052 365,00	1 052 365,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	45 635,00	45 635,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 098 000,00	0,00	0,00	1 098 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 616 000,00	III 2 616 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		959 000,00	959 000,00
10222	FCTVA	959 000,00	959 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 657 000,00	1 657 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00
28031	Frais d'études	25 934,40	25 934,40
28041642	IC : Bâtiments, installations	11 962,00	11 962,00
28051	Concessions et droits similaires	102 211,66	102 211,66
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	393,00	393,00
28128	Autres aménagements de terrains	4 222,00	4 222,00
281318	Autres bâtiments publics	359,00	359,00
281571	Matériel roulant	7 750,00	7 750,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	39 571,81	39 571,81
28182	Matériel de transport	62 421,77	62 421,77
28183	Matériel de bureau et informatique	99 621,93	99 621,93
28184	Mobilier	124 650,47	124 650,47
28188	Autres immo. corporelles	216 901,96	216 901,96
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	961 000,00	961 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 616 000,00	0,00	0,00	0,00	2 616 000,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 098 000,00
Ressources propres disponibles	IV	2 616 000,00
Solde	V = IV – II (6)	1 518 000,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					175 000,00	8 133,68										47,44	8 133,68	
Résidence La Grange	2013	P	147/278868/RESIDENCE LAGRANGE	Crédit Mutuel Couéron	175 000,00	8 133,68	0,34	M	F	0,000	F		2,330	A-1	EUR	47,44	8 133,68	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					175 000,00	8 133,68										47,44	8 133,68	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	8 181,12
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 218 447,39
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	1 226 628,51
Recettes réelles de fonctionnement	II	27 800 000,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	4,41
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					456 347,83	130 976,16	45 634,77
2013	Programme Acquisition Foncière AUDRAIN	Nantes Métropole	10	A	242 994,28	24 299,41	24 299,41
2017	Programme Acquisition Foncière ROGUET	Nantes Métropole	10	A	213 353,55	106 676,75	21 335,36
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					456 347,83	130 976,16	45 634,77

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2014-1 Groupe scolaire zac ouest	8 700 000,00	0,00	8 700 000,00	8 426 689,92	0,00	273 310,08	0,00
2019-1 réalisation de deux courts de tennis	3 000 000,00	500 000,00	3 500 000,00	1 304 792,87	2 000 000,00	195 207,13	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		81,00	0,00	81,00	60,00	17,00	77,00
Adjt adm	C	17,00	0,00	17,00	12,00	4,00	16,00
Adjt adm Pal 1CI	C	17,00	0,00	17,00	16,50	0,00	16,50
Adjt adm Pal 2CI	C	10,00	0,00	10,00	8,80	1,00	9,80
Attaché	A	9,00	0,00	9,00	4,00	5,00	9,00
Attaché Hcl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Pal	A	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
Rédacteur	B	8,00	0,00	8,00	3,90	4,00	7,90
Rédacteur Pal 1CI	B	7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
Rédacteur Pal 2CI	B	7,00	0,00	7,00	4,00	1,00	5,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		114,00	91,00	205,00	133,67	26,05	159,72
Adjt tech	C	30,00	56,00	86,00	40,73	16,05	56,78
Adjt tech Pal 1CI	C	35,00	14,00	49,00	45,80	0,00	45,80
Adjt tech Pal 2CI	C	15,00	16,00	31,00	24,37	0,00	24,37
Agent maitrise	C	4,00	3,00	7,00	5,33	1,00	6,33
Agent maitrise Pal	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Ingénieur	A	6,00	0,00	6,00	0,90	3,00	3,90
Ingénieur Pal	A	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Technicien	B	3,00	1,00	4,00	1,74	0,00	1,74
Technicien Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Pal 2CI	B	8,00	1,00	9,00	3,80	5,00	8,80
FILIERE SOCIALE (d)		17,00	31,00	48,00	24,27	17,08	41,35
ATSEM Pal 1CI	C	7,00	7,00	14,00	12,57	0,00	12,57
ATSEM Pal 2CI	C	0,00	22,00	22,00	3,30	14,08	17,38
Agent social	C	5,00	1,00	6,00	3,86	2,00	5,86
Educateur Jeunes Enfants	A	4,00	1,00	5,00	3,54	1,00	4,54
Educateur j enfant CIEx	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		11,00	2,00	13,00	10,56	1,13	11,69
Auxiliaire puér CI N	B	2,00	0,00	2,00	0,80	1,00	1,80
Auxiliaire puér CI Sup	B	7,00	1,00	8,00	7,76	0,00	7,76
Médecin 2CI	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,13	0,13
Puér	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Puér HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		9,00	4,00	13,00	7,86	1,13	8,99
Conseiller APS		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS	B	1,00	3,00	4,00	1,86	0,96	2,82
Educateur APS Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur APS Pal 2CI	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Opérateur APS	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,17	0,17
FILIERE CULTURELLE (h)		16,00	2,00	18,00	14,60	1,00	15,60
Adjt ter patr Pal 1CI	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjt ter patr Pal 2CI	C	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Adjt ter patrimoine	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,50	2,50
Assist conserv	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assist conserv Pal 1CI	B	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Assist ens art	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,50	0,50
Assist ens art Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché conserv patr	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	96,00	102,00	32,81	22,43	55,24
Adjt ter anim Pal 1CI	C	0,00	1,00	1,00	0,92	0,00	0,92
Adjt ter anim Pal 2CI	C	0,00	12,00	12,00	8,91	0,00	8,91
Adjt ter animation	C	1,00	83,00	84,00	19,98	20,43	40,41
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Animateur Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef Pal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Chef service PM Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		260,00	226,00	486,00	286,77	85,82	372,59

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATSEM Pal 2CI	C	S	368	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM Pal 2CI	C	S	368	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM Pal 2CI	C	S	362	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM Pal 2CI	C	S	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM Pal 2CI	C	S	368	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM Pal 2CI	C	S	371	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM Pal 2CI	C	S	371	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm Pal 2CI	C	ADM	368	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	368	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjt ter animation	C	ANIM	371	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter patrimoine	C	CULT	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Agent maitrise	C	TECH	437	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Agent social	C	S	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Animateur	B	ANIM	388	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Animateur Pal 2CI	B	ANIM	389	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art	B	CULT	372	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	679	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	611	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché Pal	A	ADM	732	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché Pal	A	ADM	791	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire puér CI N	B	MS	372	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Educateur APS	B	SP	397	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Educateur APS	B	SP	389	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Educateur Jeunes Enfants	A	S	444	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur Pal	A	TECH	721	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Médecin 2CI	A	MS	665	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Opérateur APS	C	SP	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	372	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	388	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur Pal 2CI	B	ADM	399	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2CI	B	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2CI	B	TECH	506	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2CI	B	TECH	528	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				19 690,92		
ATSEM Pal 2CI	C	S	368	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	401	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Apprentis		OTR		8 819,88	A APP-Contrat : Apprenti	A
Apprentis		OTR		10 871,04	A APP-Contrat : Apprenti	A
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				19 690,92		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

VILLE DE COUERON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
15/12/2008 - 1,60% du capital	Nantes aménagement	Société publique locale d'aménagement	Société publique locale d'aménagement	28 512,00
17/12/2018 - 3 actions de 100	Loire Atlantique Développement	Loire Atlantique Développement	Société publique locale	300,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
25/03/2013 -	Résidence Lagrange	Résidence Lagrange	Association	175 000,00
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Nantes Métropole		TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
Centre Départemental de gestion		Part masse salariale	256 744,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe Pompes Funèbres	30/03/1998	1998-038 - 30/03/1998		SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	26 240 000,00	7,10	40,23	0,00	10 556 352,00	7,10
TFPNB	252 000,00	0,00	82,64	0,00	208 253,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	331 311,00	0,00	21,43	0,00	71 000,00	7,30
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21440047500171	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE COUERON
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SAINT HERBLAIN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 17

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	57 000,00	57 000,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		57 000,00	57 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	57 000,00	57 000,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 900,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	57 000,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	43 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	57 000,00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	52 000,00		52 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 900,00		4 900,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	57 000,00	0,00	57 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	57 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	42 000,00		42 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000,00		15 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		57 000,00	0,00	57 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	57 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	52 000,00	52 000,00	52 000,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	37 188,33	31 085,50	31 085,50
607	Achats de marchandises	14 811,67	20 914,50	20 914,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 900,00	4 900,00	4 900,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 900,00	4 900,00	4 900,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	100,00	100,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		57 000,00	57 000,00	57 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		57 000,00	57 000,00	57 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		57 000,00	57 000,00	57 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	57 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	43 000,00	42 000,00	42 000,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	43 000,00	42 000,00	42 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 000,00	15 000,00	15 000,00
706	Prestations de services	4 000,00	5 000,00	5 000,00
707	Ventes de marchandises	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		57 000,00	57 000,00	57 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		57 000,00	57 000,00	57 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		57 000,00	57 000,00	57 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	57 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**Convention de gestion et modalités
d'organisation du dispositif de tarification
solidaire des transports collectifs – Période 2021-2027**

Avenant n°1

Entre

Nantes Métropole, autorité compétente en matière de transports urbains, représentée par Bertrand AFFILE, Vice-Président délégué, dûment habilitée à cet effet par la décision n° 2022 – 1368 en date du 08/12/2022 ou en vertu d'une délibération du Conseil Métropolitain du 7 octobre 2022.

Désignée ci-après « **Nantes Métropole** »

Et

La commune de représentée par son ou sa maire,
..... agissant en vertu de

Désignée ci-après « **la commune** »

Et

Le CCAS (Centre Communal d'Action Social) de la commune de, représenté par son ou sa Présidente, agissant en vertu de

Désigné ci-après « **le CCAS** »

Et

La SEMITAN (Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise), société anonyme d'économie mixte locale, représentée par Olivier LE GRONTEC, son Directeur Général, habilité à cet effet.

Désignée ci-après « **SEMITAN** »

Il est exposé ce qui suit :

Lors du Conseil Métropolitain du 6 février 2015, les élus de Nantes Métropole ont adopté une délibération concernant la mise en œuvre d'une tarification solidaire des transports collectifs basée sur les ressources des ménages. Mis en œuvre au 1^{er} janvier 2016, le dispositif a été révisé une première fois suite au Conseil Métropolitain du 26 juin 2017, qui a approuvé la modification des réductions en vigueur.

Le dispositif permet d'attribuer des réductions en fonction du niveau de revenus des ménages. Les ressources des ménages sont analysées par les 24 communes de l'agglomération au travers du quotient familial et les abonnements sont valables 1 an, renouvelables chaque année.

Nantes Métropole a souhaité associer les 24 communes de l'agglomération au dispositif en leur conférant le statut d'Autorité Organisatrice de second rang (AO2), leur permettant ainsi d'exercer des missions de proximité auprès des foyers qui souhaiteraient souscrire au dispositif.

Une convention tripartite liant Nantes Métropole, la SEMITAN et chaque commune, a ainsi été signée. Le dernier renouvellement des conventions date du 1^{er} novembre 2021, pour une durée de 6 ans.

Le Conseil Métropolitain du 7 octobre 2022 a voté la mise à jour du dispositif et des seuils qui le composent. Il en résulte le présent avenant, dit Avenant n°1, à la Convention en cours afin de prendre en compte les évolutions du dispositif.

Article 1 – Evolutions du dispositif

Sept ans après la mise en œuvre de la tarification solidaire des transports collectifs, et du fait des évolutions économiques et sociales de ces dernières années, la révision des seuils existants apparaissait nécessaire.

Ces évolutions seront appliquées à compter du 1^{er} mai 2023, avec une ouverture anticipée de l'instruction des dossiers au 1^{er} février 2023.

1.1 Augmentation du plafond maximal de ressources

A la mise en œuvre du dispositif, le plafond maximal d'accès au dispositif était de 600€ de quotient familial (QF).

Ce plafond est désormais fixé à 900€ de QF.

1.2 Modification des seuils en vigueur

Le dispositif comptait initialement trois seuils proposant différentes réductions :

- un quotient familial entre 0 et 350 : gratuité
- un quotient familial entre 351 et 500 : 90 % de réduction
- un quotient familial entre 501 et 600 : 70 % de réduction pour les 26-59 ans et 50 % pour les autres tranches d'âge

		QF inférieur ou égal à 350 GRATUITÉ	QF entre 351 et 500 RÉDUIT 1	QF entre 501 et 600 RÉDUIT 2
Formule illimitée TAN	26-60 ans	100 %	90 %	70 %
	60 ans et plus			50 %
	Moins de 26 ans			
	Moins de 18 ans			
	Moins de 12 ans			

Tableau 1 : Seuils en vigueur entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 avril 2023

L'augmentation du plafond maximal entraîne la modification des seuils intermédiaires et la création d'un quatrième seuil.

Les seuils se répartissent désormais de la manière suivante :

- le seuil comprenant les ménages entre 501€ et 600€ de QF passe à 750€, tout en conservant les réductions en place,
- un quatrième seuil entre 751€ à 900€ de QF proposant une réduction de 30 % sur les formules illimitées TAN est créé.

		QF inférieur ou égal à 350 GRATUITÉ	QF entre 351 et 500 RÉDUIT 1	QF entre 501 et 750 RÉDUIT 2	QF entre 751 et 900 RÉDUIT 3
Formule illimitée TAN	26-60 ans	100 %	90 %	70 %	30 %
	60 ans et plus			50 %	
	Moins de 26 ans				
	Moins de 18 ans				
	Moins de 12 ans				

Tableau 2 : Seuils en vigueur à partir du 1^{er} mai 2023

Article 2 – Impacts sur les modalités de gestion et d'organisation du dispositif

2.1 Les abonnements

La mise à jour du plafond maximal de ressources n'impacte pas les autres composantes du dispositif, à savoir :

- l'application sur les formules illimitées TAN ;
- les critères d'éligibilité particuliers du dispositif (bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et personnes en cours de régularisation administrative) ;
- le périmètre des usagers concernés ;
- la durée de validité des abonnements ;
- etc.

2.2 L'instruction des dossiers

Les rôles et missions de chacune des parties restent déterminés par la Convention de gestion et modalités d'organisation en vigueur du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2027.

Article 3 – Mise à jour des coordonnées du STP

En cas de problème rencontré avec le logiciel DELTAS, il est nécessaire d'effectuer une demande auprès du Support Technique des Postes de travail (STP) de Nantes Métropole en vue d'une résolution.

Le nouveau numéro de téléphone est le suivant : **02 40 99 92 90**.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la mise en œuvre anticipée des évolutions du dispositif, soit le 1^{er} mai 2023.

Article 5 – Disposition générale

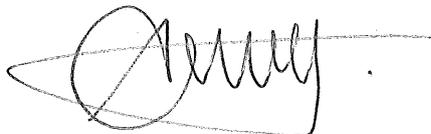
Toutes les clauses et conditions générales de la Convention de gestion et modalités d'organisation demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A Nantes, le ...08/12/2022.....

Pour Nantes Métropole

Le Vice-Président

Bertrand AFFILE



Pour la commune

Le Maire de

Pour Le CCAS

Le Président

Pour la SEMITAN

Le Directeur Général

Olivier LE GRONTEC



LETTRE DE MISSION

Saisine 1 : Prise en compte des enjeux de développement durable dans le projet de collectivité 2021-2026

1) Introduction

Au regard de leurs compétences et de leurs missions, les collectivités locales ont un rôle clef à jouer pour relever les enjeux de transition écologique et solidaire. La ville de Couëron travaille à l'intégration de ces enjeux depuis plus de 10 ans, en témoignent l'élaboration et la mise en œuvre de son Agenda 21 adopté en 2011.

Afin de renforcer la prise en compte du développement durable dans la totalité de son projet de collectivité, la Ville a décidé d'intégrer les objectifs du développement durable (ODD) dès l'élaboration de son projet de collectivité 2021-2026 en remplacement de son Agenda 21 local.

La Ville, consciente de l'importance de la coresponsabilité des acteurs du territoire pour engager les transitions écologiques et solidaires, désire s'appuyer sur le conseil citoyen de la transition écologique (CCTE) pour enrichir les projets programmés par le regard des acteurs du territoire, citoyens, associations et acteurs économiques, présents au sein de l'instance.

Les saisines sur la politique générale de développement durable de la Ville seront renouvelées régulièrement conformément à l'article 7 du règlement intérieur de l'instance.

C'est pourquoi la Ville a décidé de saisir, en 2023, le CCTE sur l'intégration des enjeux de développement durable dans son projet de collectivité 2021-2026.

2) Objectif de la saisine

Cette saisine du CCTE vise à croiser les priorités et engagements de la collectivité avec ceux des acteurs du territoire en matière de développement durable à travers :

- l'identification des enjeux perçus comme prioritaires pour le territoire de la commune de Couëron (en confrontant une vision citoyenne aux priorités politiques établies pour le mandat) ;

- la priorisation des thématiques à investir et des actions à mener sur le territoire ; ces actions pourront être portées/impulsées par la collectivité mais également par l'ensemble des acteurs du territoire : associations, acteurs économiques, établissements d'enseignements, etc., dans une logique de coresponsabilité.

Les réflexions des membres du CCTE porteront sur les questions suivantes :

- quels sont les enjeux de transition écologique et de développement durable à l'échelle d'une commune comme Couëron ?
- l'ambition des actions programmées au projet de collectivité répondent-elles aux priorités identifiées ?
- quels sont les enjeux de coresponsabilité à relever avec les acteurs du territoire ?

Les travaux du CCTE porteront sur la globalité du projet de collectivité.

Cependant, au vu de l'importance du nombre de thématiques à traiter, il est proposé aux membres du CCTE de sélectionner 1 ou 2 thématiques à approfondir spécifiquement.

3) Modalités de participation

Il est proposé aux membres du CCTE de s'appuyer sur 2 propositions méthodologiques : un document socle de travail et un accompagnement spécifique par le Comité 21 Grand Ouest.

Un document socle : base de réflexion du CCTE

La ville de Couëron a finalisé en 2022 son nouveau projet de collectivité 2021-2026 en intégrant les enjeux de développement durable via la grille des 17 ODD de l'Agenda 2030 de l'ONU.

Les ODD deviennent pour la Ville une nouvelle grille d'analyse du projet de collectivité permettant :

- de caractériser les actions programmées par ses liens avec les 17 ODD ;
- de construire une démarche d'amélioration de l'action, en s'interrogeant, à travers les 17 ODD, sur les objectifs posés et les actions concrètes mises en œuvre ;
- d'identifier l'impact de l'action (positif, neutre, négatif) sur les ODD concernés ;
- de visualiser l'atteinte des enjeux de développement durable du territoire.

Il est proposé au CCTE de s'appuyer sur le document socle de la collectivité qui présente l'intégration des 17 ODD dans le projet de collectivité pour engager ses réflexions.

Un accompagnement par le Comité 21 Grand Ouest

La Ville souhaite que le CCTE soit accompagné par une structure extérieure sur cette première saisine :

- pour garantir la compréhension des enjeux de développement durable du territoire par le prisme des ODD tout au long de la saisine et par tous les acteurs ;
- pour soutenir par un appui méthodologique le CCTE jusqu'à la présentation de son avis aux membres du conseil municipal.

C'est pourquoi il est proposé aux membres de l'instance d'être accompagnés tout au long de leurs travaux sur cette saisine par le Comité 21 Grand Ouest.

Le Comité 21 est une association qui fédère les acteurs du développement durable en France. Il regroupe à la fois des collectivités locales, des entreprises, des associations, des établissements d'enseignements supérieurs et des citoyens.

Son action s'appuie sur l'Agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable.

Par ses expertises à la fois sur le développement durable et les ODD et celles d'accompagnement de groupe multi acteurs, il assurera le double rôle recherché d'animateur et de garant.

Le Comité 21 accompagnera donc le CCTE dans les différentes étapes de compréhension et de réflexion nécessaires à la rédaction de son avis citoyen.

Autres éléments méthodologiques

Conformément au règlement intérieur du CCTE, le collège des élus ne participera pas aux travaux de cette saisine car il porte sur le projet global de la collectivité.

Il n'est pas prévu d'ouvrir les réflexions aux habitants du territoire, la complexité du sujet ne permettant pas une appropriation aisée des problématiques par les seuls outils numériques à disposition.

4) Modalités de travail

Il est proposé aux membres du CCTE de consacrer 8 mois de travail, de février à septembre 2023, à l'élaboration de leur avis citoyen selon le calendrier suivant :

- février / mars : travail sur le projet de collectivité dans sa globalité - présentation de la saisine, document socle ;
- avril / juin : focus sur les politiques publiques choisies par les membres du CCTE ;
- juin /septembre : rédaction de l'avis citoyen final.

Le rythme de réunions prévu, animées par le Comité 21 en collaboration avec le service Transition écologique et dialogues citoyens (TEDC) de la Ville, est d'une réunion par mois excepté juillet et août. Le planning sera validé avec les membres du CCTE. Les membres du CCTE peuvent renforcer le nombre de séquences de travail, s'ils le souhaitent, mais ne pourront s'appuyer sur la présence du Comité 21 ou du service TEDC sur ces séances supplémentaires.

5) Présentation de l'avis citoyen

L'avis citoyen du CCTE sera présenté à l'ensemble des élus du conseil municipal en assemblée des élus en septembre 2023 par les membres du CCTE.

Cet avis reprendra l'ensemble des réflexions des membres du CCTE et notamment :

- une primo-analyse de l'ambition municipale et du contenu du document socle de la collectivité au regard de ces enjeux ;
- l'explication du choix des thématiques et enjeux identifiés comme prioritaires pour le territoire de Couéron ;
- les axes de progrès et les actions prioritaires à travailler au niveau de la collectivité afin de répondre au mieux aux enjeux du territoire, en lien avec l'ensemble des acteurs de la Ville et dans une logique de transversalité.

6) Engagement de la Ville suite à l'avis citoyen

D'octobre à décembre 2023, les services de la Ville instruiront les propositions du CCTE présentées dans l'avis citoyen afin de permettre au conseil municipal de rendre une réponse argumentée en janvier 2024. Les propositions retenues seront intégrées au projet de collectivité.

Les membres du CCTE seront tenus informés de la mise en œuvre des engagements qui auront été pris suite à l'instruction de leur avis. Les modalités leur seront exposées lors de la présentation de la réponse de la Ville.

Carole Grelaud
Maire

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La ville de Couëron, représentée par Carole Grelaud, Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération n°2023-... du conseil municipal en date du 30 janvier 2023,

désignée ci-après par « la Ville »

D'UNE PART,

Et :

L'Amicale Laïque de Couëron Centre, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en Préfecture de Loire-Atlantique sous le n°30737839800019 (avis publié au JO du 13/10/1929), ayant son siège social 1 quai du Commandant Lucas à Couëron, représentée par Gabrielle Clouet, Présidente de l'Association, agissant en cette qualité,

désignée ci-après par « l'Association »

D'AUTRE PART,

Par délibération n°2022-47 du conseil municipal du 27 juin 2022, la Ville a conclu avec l'Amicale Laïque de Couëron Centre une convention d'objectifs et de moyens afin de fixer les engagements respectifs de l'Association et de la collectivité du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Ladite convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Couëron apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts. Elle entre en résonance avec la Convention Territoriale Globale et le Projet Educatif de Territoire, deux projets structurants dont la Ville est signataire avec respectivement la CAF de Loire-Atlantique et l'Etat.

La CTG 2019-2023 définit un cadre de développement du territoire en visant le renforcement de la cohérence et de la coordination des actions en direction des familles à Couëron. L'Amicale Laïque de Couëron Centre concourt à cette dynamique globale à Couëron en organisant des sessions de centres de loisirs et des camps hebdomadaires au cours des vacances scolaires.

La CAF de Loire Atlantique accompagne la mise en œuvre de la CTG à travers l'attribution de fonds territoriaux versés annuellement à la Ville au titre de l'ensemble des activités organisées à Couëron. A compter du 1^{er} janvier 2023, la CAF 44 modifie les modalités de versement des financements ; des Bonus Territoires seront désormais versés directement aux gestionnaires associatifs d'activités dont l'Amicale Laïque de Couëron Centre et non plus à la Ville. Cette modification de versement des financements de la CAF 44 conduit à une évolution du montant de la subvention allouée annuellement par la Ville à l'Association. Aussi, pour les exercices 2023 et 2024, la subvention municipale de fonctionnement sera dégrevée du montant de la contribution versée par la CAF 44 au titre des activités de l'Association. Considérant les délais de versement annoncés par la CAF 44 à l'Association, la Ville décide de modifier le calendrier de versement de la subvention annuelle de fonctionnement à l'Amicale Laïque de Couëron Centre.

Ces éléments étant entendus, il y a lieu de modifier par voie d'avenant la convention d'objectifs pour les années 2023 et 2024. L'article 4.3 est modifié comme suit :

ARTICLE IV. DISPOSITIONS FINANCIERES

4.3. Modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie de l'Association, le versement de la subvention annuelle de fonctionnement s'effectuera pour les exercices 2023 et 2024 de la manière suivante :

- 90 % du montant de la subvention allouée en année N-1 (hors contribution de la CAF de Loire-Atlantique au territoire au titre des activités de l'Association éligibles au versement des Bonus Territoires à l'article 4.1, versés au plus tard en mars de l'année N ;
- le solde de la subvention annuelle en mai de l'année N.

Fait à Couëron, le

P/L'Association,
Gabrielle Clouet
La Présidente

P/La Ville,
Carole Grelaud
Maire
Conseillère départementale

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Couëron, représentée par Carole Grelaud, Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération n° 2023-... du conseil municipal en date du 30 janvier 2023,

désignée ci-après par « la Ville »

D'UNE PART,

ET :

L'association socioculturelle du Centre Henri Normand, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en Préfecture de Loire-Atlantique sous le n° 0442020254 (avis publié au JO du 03/02/1993), ayant son siège social Place des Cités à Couëron, représentée par Mme Brigitte Herranz, présidente de l'association, agissant en cette qualité,

désignée ci-après par « l'Association »

D'AUTRE PART,

Par délibération n°2022-47 du conseil municipal du 27 juin 2022, la Ville a conclu avec l'association socioculturelle du Centre Henri-Normand une convention d'objectifs et de moyens afin de fixer les engagements respectifs de l'Association et de la collectivité du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Ladite convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Couëron apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts. Elle entre en résonance avec la Convention Territoriale Globale et le Projet Educatif de Territoire, deux projets structurants dont la Ville est signataire avec respectivement la CAF de Loire-Atlantique et l'Etat.

La CTG 2019-2023 définit un cadre de développement du territoire en visant le renforcement de la cohérence et de la coordination des actions en direction des familles à Couëron. L'association socioculturelle du Centre Henri-Normand concourt à cette dynamique globale à Couëron en organisant des sessions de centres de loisirs, des camps hebdomadaires au cours des vacances scolaires et en mettant en place une ludothèque sur le secteur de La Chabossière.

La CAF de Loire Atlantique accompagne la mise en œuvre de la CTG à travers l'attribution de fonds territoriaux versés annuellement à la Ville au titre de l'ensemble des activités organisées à Couëron. A compter du 1^{er} janvier 2023, la CAF 44 modifie les modalités de versement des financements ; des Bonus Territoires seront désormais versés directement aux gestionnaires associatifs d'activités dont l'association socioculturelle du Centre Henri-Normand et non plus à la Ville. Cette modification de versement des financements de la CAF 44 conduit à une évolution du montant de la subvention allouée annuellement par la Ville à l'Association. Aussi, pour les exercices 2023 et 2024, la subvention municipale de fonctionnement sera dégrevée du montant de la contribution versée par la CAF 44 au titre des activités de l'Association. Considérant les délais de versement annoncés par la CAF 44 à

l'Association, la Ville décide de modifier le calendrier de versement de la subvention annuelle de fonctionnement à l'association socioculturelle du Centre Henri-Normand.

Ces éléments étant entendus, il y a lieu de modifier par voie d'avenant la convention d'objectifs pour les années 2023 et 2024. L'article 4.3 est modifié comme suit :

ARTICLE IV. DISPOSITIONS FINANCIERES

4.3. Modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie de l'Association, le versement de la subvention annuelle de fonctionnement s'effectuera pour les exercices 2023 et 2024 de la manière suivante :

- 90 % du montant de la subvention allouée en année N-1 (hors contribution de la CAF de Loire-Atlantique au territoire au titre des activités de l'Association éligibles au versement des Bonus Territoires à l'article 4.1, versés au plus tard en mars de l'année N ;
- le solde de la subvention annuelle en mai de l'année N.

Fait à Couëron, le

P/L'Association,
Brigitte Herranz
La Présidente

P/La Ville,
Carole Grelaud
Maire
Conseillère départementale

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Couëron, représentée par Carole Grelaud, Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération n° 2023-... du conseil municipal en date du 30 janvier 2023,

désignée ci-après par « la Ville »

D'UNE PART,

ET :

L'association socioculturelle du Centre Pierre-Legendre, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en Préfecture de Loire-Atlantique sous le n° 16163 (avis publié au JO du 22/01/1987), ayant son siège social 7 Bd François Blancho à Couëron, représentée par Madame Muriel David, co-présidente de l'Association, agissant en cette qualité,

désignée ci-après par « l'Association »

D'AUTRE PART,

Par délibération n°2022-47 du conseil municipal du 27 juin 2022, la Ville a conclu avec l'association socioculturelle du Centre Pierre-Legendre une convention d'objectifs et de moyens afin de fixer les engagements respectifs de l'Association et de la collectivité du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Ladite convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Couëron apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts. Elle entre en résonance avec la Convention Territoriale Globale et le Projet Educatif de Territoire, deux projets structurants dont la Ville est signataire avec respectivement la CAF de Loire-Atlantique et l'Etat.

La CTG 2019-2023 définit un cadre de développement du territoire en visant le renforcement de la cohérence et de la coordination des actions en direction des familles à Couëron. L'association socioculturelle du Centre Pierre-Legendre concourt à cette dynamique globale à Couëron en organisant des sessions de centres de loisirs, des camps hebdomadaires au cours des vacances scolaires et en mettant en place une ludothèque, un lieu d'accueil parents-enfants (LAEP) sur le secteur du bourg.

La CAF de Loire Atlantique accompagne la mise en œuvre de la CTG à travers l'attribution de fonds territoriaux versés annuellement à la Ville au titre de l'ensemble des activités organisées à Couëron. A compter du 1^{er} janvier 2023, la CAF 44 modifie les modalités de versement des financements ; des Bonus Territoires seront désormais versés directement aux gestionnaires associatifs d'activités dont l'association socioculturelle du Centre Pierre-Legendre et non plus à la Ville. Cette modification de versement des financements de la CAF 44 conduit à une évolution du montant de la subvention allouée annuellement par la Ville à l'Association. Aussi, pour les exercices 2023 et 2024, la subvention municipale de fonctionnement sera dégrevée du montant de la contribution versée par la CAF 44 au titre des activités de l'Association. Considérant les délais de versement annoncés par la CAF 44 à

l'Association, la Ville décide de modifier le calendrier de versement de la subvention annuelle de fonctionnement à l'association socioculturelle du Centre Pierre-Legendre.

Ces éléments étant entendus, il y a lieu de modifier par voie d'avenant la convention d'objectifs pour les années 2023 et 2024. L'article 4.3 est modifié comme suit :

ARTICLE I. DISPOSITIONS FINANCIERES

4.3. Modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie de l'Association, le versement de la subvention annuelle de fonctionnement s'effectuera pour les exercices 2023 et 2024 de la manière suivante :

- 90 % du montant de la subvention allouée en année N-1 (hors contribution de la CAF de Loire Atlantique au territoire au titre des activités de l'Association éligibles au versement des Bonus Territoires à l'article 4.1, versés au plus tard en mars de l'année N ;
- le solde de la subvention annuelle en mai de l'année N.

Fait à Couëron, le

P/L'Association,
Muriel David
La Co-présidente

P/La Ville,
Carole Grelaud
Maire
Conseillère départementale

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELLE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Couëron, représentée par Carole Grelaud, Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération n°2023-... du conseil municipal en date du 30 janvier 2023,

désignée ci-après par « la Ville »

D'UNE PART,

ET :

L'Association « Les Lapins Bleus », Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en Préfecture de Loire-Atlantique sous le n° W442009908 (avis publié au JO du 1^{ER} avril 1999), ayant son siège social 21 Rue Pierre et F Taillandier, 44220 Couëron, représentée par Madame Julie Chauvin, présidente de l'Association, agissant en cette qualité,

désignée ci-après par « l'Association »

D'AUTRE PART,

Par délibération n°2022-47 du conseil municipal du 27 juin 2022, la Ville a conclu avec l'association Les Lapins Bleus une convention d'objectifs et de moyens afin de fixer les engagements respectifs de l'Association et de la collectivité du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Ladite convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Couëron apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts. Elle entre en résonance avec la Convention Territoriale Globale et le Projet Educatif de Territoire, deux projets structurants dont la Ville est signataire avec respectivement la CAF de Loire-Atlantique et l'Etat.

La CTG 2019-2023 définit un cadre de développement du territoire en visant le renforcement de la cohérence et de la coordination des actions en direction des familles à Couëron. L'association Les Lapins Bleus concourt à cette dynamique globale à Couëron en organisant une crèche petite enfance.

La CAF de Loire Atlantique accompagne la mise en œuvre de la CTG à travers l'attribution de fonds territoriaux versés annuellement à la Ville au titre de l'ensemble des activités organisées à Couëron. A compter du 1^{er} janvier 2023, la CAF 44 modifie les modalités de versement des financements ; des Bonus Territoires seront désormais versés directement aux gestionnaires associatifs d'activités dont l'association Les Lapins Bleus et non plus à la Ville. Cette modification de versement des financements de la CAF 44 conduit à une évolution du montant de la subvention allouée annuellement par la Ville à l'Association. Aussi, pour les exercices 2023 et 2024, la subvention municipale de fonctionnement sera dégrevée du montant de la contribution versée par la CAF 44 au titre des activités de l'Association. Considérant les délais de versement annoncés par la CAF 44 à l'Association, la Ville décide de modifier le calendrier de versement de la subvention annuelle de fonctionnement à l'association Les Lapins Bleus.

Ces éléments étant entendus, il y a lieu de modifier par voie d'avenant la convention d'objectifs pour les années 2023 et 2024. L'article 4.3 est modifié comme suit :

ARTICLE IV. DISPOSITIONS FINANCIERES

4.3. Modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie de l'Association, le versement de la subvention annuelle de fonctionnement s'effectuera pour les exercices 2023 et 2024 de la manière suivante :

- 90 % du montant de la subvention allouée en année N-1 (hors contribution de la CAF de Loire-Atlantique au territoire au titre des activités de l'Association éligibles au versement des Bonus Territoires) à l'article 4.1, versés au plus tard en mars de l'année N ;
- le solde de la subvention annuelle en mai de l'année N.

A condition que la Ville en fasse la demande, l'Association s'engage à fournir, à l'issue de chaque trimestre, dans la quinzaine suivant l'expiration de celui-ci, le relevé, par mois, du trimestre écoulé des heures facturées, avec les noms, prénoms, dates de naissance et adresses des enfants accueillis, ainsi que le nombre d'heures d'accueil facturées et déclarées à la CAF, la Ville se réservant le droit d'exercer des contrôles.

La régularisation en plus ou en moins de l'écart en termes d'heures facturées entre les prévisions et les réalisations de l'année précédente (N-1) sera imputée sur le 2^{ème} acompte de l'exercice de l'année N.

Il est rappelé à l'Association son obligation de respecter ses engagements contractuels, notamment en matière de contrôle (production du rapport d'activité, comptes annuels...). Dans le cas contraire, les versements indiqués ci-dessus pourraient être suspendus par la Ville. Cette mesure de suspension ne fera pas obstacle, le cas échéant, à la résiliation de la convention dans les conditions précisées à l'article 11 ci-après. En outre, dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense à subventionner (cf budget prévisionnel), la participation de la Ville sera réduite, le cas échéant, au prorata lors du versement du solde de la subvention.

Fait à Couëron, le

P/L'Association,
Julie Chauvin
La Présidente

P/La Ville,
Carole Grelaud,
Maire
Conseillère départementale

CONVENTION D'ADHÉSION A LA MÉDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE

ENTRE :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique

6 rue du Pen Duick II – CS 66225 – 44262 NANTES CEDEX 2

Représenté par son Président, Monsieur Philip SQUELARD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration du 12 novembre 2020.

SIRET : 28440002500011

Et COMMUNE DE COUERON

8 PLACE CHARLES DE GAULLE BP 27 44220 COUERON

Représentée par :

SIRET : 21440047500015

- › Vu l'article L 452-47 du code général de la fonction publique,
- › Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- › Vu le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,
- › Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant modification des modalités de tarification des prestations de la médecine de prévention,
- › Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion du 8 novembre 2022 qui adopte les principes de la présente convention à compter du 1^{er} janvier 2023.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1/ OBJET DE LA CONVENTION :

COMMUNE DE COUERON décide d'adhérer au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique conformément aux dispositions du code général de la fonction publique et au chapitre I du titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de la médecine de prévention pour l'exercice de ses missions définies au chapitre II du titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985 ; et recense les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

ARTICLE 2 / CHAMP D'INTERVENTION

Sont concernés par la présente convention, l'ensemble des agents rémunérés par la collectivité, soit les :

- fonctionnaires titulaires, stagiaires,
- agents non titulaires de droit public,
- agents non titulaires de droit privé.

ARTICLE 3/ NATURE DES MISSIONS DE MEDECINE DE PREVENTION

Le service de médecine préventive a pour mission de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

Ses missions sont assurées par les membres d'une équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par un médecin du travail. Le service peut également accueillir des internes en médecine.

Afin d'assurer la mise en œuvre des compétences médicales, paramédicales, techniques et organisationnelles nécessaires à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, le service de médecine préventive peut faire appel à des professionnels de la santé au travail ou à des organismes possédant des compétences dans ces domaines.

3-1) Actions sur le milieu professionnel et mission générale de prévention

3-1-1) Le médecin du travail

Le médecin du travail consacre un tiers de son temps à sa mission en milieu de travail.

Il conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants notamment dans les domaines suivants :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services,
- l'évaluation des risques professionnels,
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accident de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents,
- l'hygiène générale des locaux de service,
- l'hygiène dans les restaurants administratifs,
- l'information sanitaire.

A ce titre, la collectivité adhérente s'engage à :

- associer/informer le médecin du travail des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à celles des sauveteurs secouristes du travail,
- le consulter sur **des projets de construction ou d'aménagements** importants des bâtiments administratifs et techniques, de modifications apportées aux équipements ainsi que ceux liés aux nouvelles technologies. Le médecin peut formuler des propositions, notamment sur l'accessibilité des locaux aux agents handicapés,
- l'informer de **la composition et de la nature des substances utilisées**, avant toute manipulation de produits dangereux, ainsi que de leurs **modalités d'emploi**. Les **fiches de données de sécurité (F.D.S)** doivent lui être adressées,
- l'informer de chaque **accident de service** et de chaque **maladie professionnelle ou à caractère professionnel**.

Le médecin peut demander à l'autorité territoriale de faire **effectuer des prélèvements et des mesures aux fins d'analyse**.

Il est amené à effectuer **des visites des lieux de travail** ou plus particulièrement **des études de poste** si une problématique plus spécifique est identifiée. Il bénéficie, ainsi que les membres de l'équipe pluridisciplinaire, **d'une liberté d'accès aux locaux de travail** entrant dans son champ de compétence, et est habilité à prescrire des adaptations de poste pour permettre la compatibilité du poste de travail avec l'état de santé de l'agent.

Lorsque l'autorité territoriale ne suit pas l'avis du service de médecine préventive, sa décision doit être motivée **par écrit** et le comité social territorial doit en être tenu informé.

Il peut organiser/participer à **des campagnes d'information** portant sur des thèmes de politique de santé publique (alcoolisme, tabagisme, addictions...) ou sur d'autres sujets spécifiques aux milieux dans lesquels il exerce ses fonctions (risque inhérent à un secteur d'activité, thématique répondant à une problématique globale de la collectivité ou ciblée sur certains services, élément identifié au plan d'activité annuel du médecin spécifique à la collectivité ou commun à un groupe de collectivités).

Il peut proposer ou pratiquer un certain nombre de vaccinations dans un but exclusif de prévention des risques professionnels. Les vaccinations obligatoires pour certaines professions ou recommandées - dans le cadre de la prévention - après évaluation des risques sont à la charge de l'employeur.

Le médecin du travail assiste de plein droit aux séances de la formation spécialisée ou à défaut du **comité social territorial (CST)**. Il a un rôle consultatif et ne prend pas part aux votes.

Il signale par écrit, à l'autorité territoriale, les risques pour la santé des agents qu'il constate et qui sont en rapport avec le milieu de travail.

3-1-2) L'infirmier de santé au travail

L'infirmier de santé au travail exerce ses missions propres ainsi que celles confiées et définies par le médecin du travail, sous la responsabilité de ce dernier et sur la base de protocoles écrits.

A ce titre, il est amené à participer au suivi individuel de l'état de santé de l'agent et à réaliser des actions en milieu de travail : évaluation et prévention des risques professionnels, amélioration des conditions de travail, étude et adaptation des postes, participation à des actions de prévention en milieu de travail à destination des employeurs et des agents...

Il peut participer aux réunions du comité social territorial.

3-2) Surveillance médicale des agents

3-2-1) Visites médicales obligatoires

Visite d'information et de prévention :

En vertu de l'article 14 du décret 85-603 du 10 juin 1985, les agents font l'objet d'une surveillance médicale et sont soumis à **une visite d'information et de prévention** au minimum tous les 2 ans.

Cette visite peut être réalisée par le médecin du travail, un collaborateur médecin ou un infirmier dans le cadre d'un protocole formalisé.

La visite d'information et de prévention a pour objet :

- d'interroger l'agent sur son état de santé,
- de l'informer sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail,
- de le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre,
- d'identifier si son état de santé ou les risques auxquels il est exposé nécessitent une orientation vers le médecin du travail,
- de l'informer sur les modalités de suivi de son état de santé par le service et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

A l'issue de toute visite d'information et de prévention, si elle n'est pas réalisée par le médecin du travail, le professionnel de santé qui a effectué cette visite peut, s'il l'estime nécessaire, orienter sans délai l'agent vers le médecin du travail dans le respect du protocole précité. Il informe l'agent de la possibilité d'être reçu par un médecin du travail.

Les agents fournissent à leur administration la preuve qu'ils ont satisfait à cette obligation.

Il existe deux catégories de visites médicales obligatoires : la visite d'information et de prévention initiale (correspondant à la visite d'embauche) et la visite d'information et de prévention périodique correspondant à une visite de suivi.

Surveillance médicale particulière :

En sus de la visite d'information et de prévention (V.I.P), le médecin du travail et l'infirmier de santé au travail exercent une **surveillance médicale particulière** (suivi individuel renforcé **S.I.R**) à l'égard :

- des personnes en situation de handicap ;
- des femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes,
- des agents réintégré après un congé de longue maladie ou de longue durée,
- des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux,
- des agents souffrant de pathologies particulières.

Le médecin du travail définit la fréquence et la nature du suivi que comporte cette surveillance médicale. **Ces visites présentent un caractère obligatoire.**

3-2-2) Visites médicales non obligatoires

Le service de médecine prévoit également la **réalisation de visites médicales non obligatoires** qui, bien que non prévues par la législation et la réglementation spécifiques à la fonction publique territoriale, sont énoncés dans le Code du travail et constituent des mesures visant à favoriser le retour et/ou maintien en emploi :

- **visite de reprise du travail** après congé de maternité, après absence pour maladie professionnelle, après absence d'au moins trente jours pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident non professionnel,
- **visite de pré-reprise** pour les agents placés en arrêt de travail d'une durée de plus de 3 mois,
- **visite à la demande** de l'agent, de l'employeur, du médecin traitant ou du médecin du travail.

Les visites médicales non obligatoires sont réalisées par le médecin du travail.

Le médecin du travail peut prescrire **des examens complémentaires** pour permettre la surveillance des risques de maladies professionnelles ou pour définir l'aptitude ; ceci dans le respect du secret médical.

La première visite médicale donne lieu à la création d'un **dossier médical en santé au travail** qui est complété après chaque consultation médicale ou entretien infirmier ultérieurs. Chaque consultation médico-professionnelle et chaque entretien infirmier donnent lieu à l'établissement, en trois exemplaires, d'une **attestation de suivi individuel de l'état de santé de l'agent**.

3-3) Activités connexes

Intervention dans le champ de la médecine statutaire :

Le médecin du travail assure le suivi des dossiers médicaux auprès du Conseil médical. Il est amené à formuler des avis et à rédiger un certain nombre de rapports : imputabilité au service d'une maladie ; aptitude aux fonctions ; aménagement des conditions de travail ; demande par l'autorité territoriale d'un placement d'office en congé pour raison de maladie...

Pluridisciplinarité :

Il concourt, dans le cadre la pluridisciplinarité à une approche globale des conditions de travail dans leurs composantes à la fois médicales, techniques et organisationnelles. A ce titre, il travaille en étroite collaboration avec différents intervenants en santé au travail : infirmiers en santé au travail, intervenants en prévention des risques professionnels, assistants sociaux, psychologues de travail et intervenants spécialisés dans le maintien en emploi des agents reconnus travailleurs handicapés.

Bilan annuel d'activité :

Le médecin établit un rapport annuel de son activité :

- pour le compte de la collectivité si elle dispose de son propre comité social territorial,
- pour un groupe de collectivités lorsque ces dernières sont rattachées au comité social territorial du Centre de Gestion.

Alerte et veille sanitaire en milieu de travail :

L'équipe pluridisciplinaire participe à la veille sanitaire (plan santé-environnement, plan de veille sanitaire), à des programmes de santé publique dans le domaine de la prévention des risques professionnels, à des études et enquêtes, en particulier à caractère épidémiologique en milieu de travail (études à l'initiative de l'inspection médicale du travail par exemple).

Formation professionnelle et formation médicale continue :

Les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail employés par le Centre de Gestion participent régulièrement à des colloques ou des congrès de médecine du travail, ainsi qu'à des actions de formation médicale continue ou de formation professionnelle dans le cadre de la mise à jour nécessaire de leurs connaissances.

Coordination médicale :

Un médecin assure la coordination de l'équipe pluridisciplinaire sur un temps dédié. Il participe à l'animation de l'équipe, et veille notamment à l'harmonisation des pratiques.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MEDECINE DE PREVENTION**4-1) Indépendance professionnelle du médecin du travail**

Le médecin du travail exerce son activité médicale en toute indépendance, dans le respect des dispositions du Code de la santé publique, notamment celles relevant du code de déontologie médicale (articles R4127-5 et R4127-95 du Code de la santé publique), et en application de l'article 11-2 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985. Il est tenu au secret médical prévu par les textes en vigueur (article L1110-4 du Code de la santé publique), comme l'ensemble des membres du service de médecine de prévention.

En cas de désaccord sur les conclusions émises par le médecin, les voies de recours sont :

- pour l'employeur, la **demande d'avis auprès d'un médecin agréé** ; à noter, que si l'autorité territoriale ne suit pas l'avis du médecin de prévention, sa décision doit être motivée par écrit et le **comité social territorial** doit en être tenu informé,
- la **saisine du médecin inspecteur régional du travail et de la main d'œuvre territorialement compétent** pour avis, à la demande de l'autorité territoriale dans l'hypothèse où l'agent en cause contesterait les propositions d'aménagement faites par le médecin du travail,
- la **saisine du Conseil médical** si les conclusions portent sur la nécessité ou non d'envisager un reclassement.

4-2) Locaux de consultation / Moyens matériels mis à disposition

Dans un souci d'offrir une bonne qualité de prestation à l'égard des agents de la collectivité adhérente, les visites médicales ont lieu dans des locaux dits centralisés auxquels sont rattachées différentes collectivités. L'affectation à chaque centre est déterminée par le service de médecine de prévention du Centre de gestion et notifiée à chaque adhérent.

4-3) Recours aux pratiques médicales à distance

Les professionnels de santé au travail peuvent recourir, pour l'exercice de leurs missions, à des pratiques médicales à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Préalablement au recours à ces pratiques, l'agent en est informé et son consentement est recueilli par écrit. Les conditions de mise en œuvre assurent le respect de la confidentialité.

Il appartient au médecin du travail d'évaluer, dans le cadre de sa mission d'animation et de coordination du service, l'opportunité de la téléconsultation en médecine du travail, notamment au regard du motif de la visite, des moyens du service et du poste d'affectation des agents.

ARTICLE 5 – FONCTIONNEMENT

5-1) Effectif de la collectivité

La collectivité adhérente s'engage à fournir un état précis de son effectif (embauche, départ...) une fois par an (au 1^{er} janvier de chaque année) au secrétariat du service de médecine de prévention.

5-2) Planification des visites médicales et des entretiens infirmiers

Les dates de vacations sont fixées par le secrétariat compétent pour l'adhérent, après avis de celui-ci, en fonction des impératifs des plannings. Le temps dédié aux consultations et aux entretiens infirmiers est fonction de l'effectif. La durée des consultations et des entretiens infirmiers peut être modulée en fonction de leur nature.

La collectivité organise les rendez-vous et la convocation des agents dans des délais permettant à ces derniers de se munir de tout document médical qu'ils désiraient soumettre au médecin. **La collectivité s'assure que tout agent qu'elle aura convoqué se présente bien à la visite.**

La collectivité envoie, **10 jours au plus tard** avant les visites, le planning des consultations et des entretiens infirmiers au secrétariat compétent par messagerie électronique à l'adresse suivante : medecine@cdg44.fr.

À l'issue de ce délai, chaque rendez-vous planifié et non honoré sera facturé à la collectivité, au tarif en vigueur, sauf en cas d'absence justifiée par un événement non programmé (maladie, événements familiaux réglementaires, grève).

La Collectivité informera l'agent de la nécessité de se présenter à la visite avec les données médicales utiles (carnet de santé, carnet de vaccination, dernière ordonnance, comptes rendus de consultation médicale spécialisée, d'hospitalisation ou d'examen complémentaire, dossier RQTH s'il y en a un, fiche de poste si elle n'a pas déjà été communiquée...).

L'adhérent s'engage à accorder les autorisations d'absence nécessaires à ses agents pour se rendre aux convocations, conformément à l'article 23 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985.

Toute consultation à la demande de l'employeur doit faire l'objet d'une demande motivée par écrit, transmise au secrétariat compétent en amont de son organisation.

5-3) Attestation de suivi individuel de l'état de santé

A la suite de chaque visite, le médecin de prévention ou l'infirmier de santé au travail établit une attestation de suivi de l'état de santé :

- un exemplaire est remis à l'agent,
- un autre transmis secondairement par le secrétariat à l'adhérent
- un exemplaire dans le dossier médical de l'agent.

ARTICLE 6 / MODALITES FINANCIERES

L'ensemble des activités déclinées à l'article 3 de la présente convention est financé par une cotisation spécifique dont l'assiette est calculée sur les rémunérations des agents de la collectivité bénéficiaire de la surveillance médicale.

Son taux est fixé par le Conseil d'administration du Centre de Gestion. Il est modifiable chaque année par délibération du Conseil d'administration (en général en décembre de l'année n pour une application au 1er janvier de l'année n+1). Le taux de cotisation pour l'exercice 2023 est fixé à 0,51% de la masse salariale. Le taux est consultable sur le site internet du Centre de Gestion (www.cdg44.fr). Il est convenu que la publication du taux, sur le site cité, dispense de l'établissement d'avenant à la présente convention.

Les modalités relatives à l'assiette, à la liquidation et au versement de cette cotisation sont identiques à celles prévues à l'article L 452-30 du code général de la fonction publique.

Les effectifs et rémunérations de la collectivité signataire sont obligatoirement renseignés mensuellement sur le site du Centre de Gestion, onglet Net Cotisations (<https://www.cdg44.fr/extranets> onglet Net Cotisations).

Le règlement mensuel est effectué auprès de :

**Monsieur le Receveur des Finances de Nantes Municipale, service de gestion comptable de Nantes,
8, rue Pierre CHEREAU - BP 53615 – 44036 NANTES CEDEX 1
RIB : BDF de NANTES 30001 00589 C4400000000 44
IBAN : FR06 3000 1005 89C4 4000 0000 044
BIC : BDFEFRPPCCT**

Sont inclus dans la cotisation les **examens complémentaires** prescrits sur ordonnance par le médecin du travail (radiographie, analyse de sang, etc.).

Les **rendez-vous non honorés et non excusés** font l'objet d'une facturation, sur la base du tarif fixé par le Conseil d'administration du Centre de Gestion, selon les modalités prévues à l'article 5-2 de la présente convention. Ce tarif est fixé à 70 euros par visite pour l'année 2023, il est révisable selon les mêmes modalités que le taux de cotisation.

ARTICLE 7/ DUREE, RENOUVELLEMENT ET DENONCIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du **01/01/2023 au 31/12/2025**. Au terme de cette date, elle est renouvelable par reconduction expresse.

A tout moment, en cours de contrat, l'une ou l'autre des parties peut dénoncer l'accord par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de 3 mois.

ARTICLE 8 / MODIFICATIONS

Toute modification des termes de la convention donnera lieu à l'établissement d'un avenant signé des deux parties, sous réserve d'un délai de prévenance de 2 mois.

ARTICLE 9 / ASSURANCE

Le Centre de gestion et la collectivité adhérente déclarent être normalement assurés auprès d'une compagnie notoirement solvable pour leur responsabilité civile.

La responsabilité de la collectivité adhérente ne peut en aucun cas être engagée du fait des prestations offertes dans le cadre du présent accord.

ARTICLE 10 / CONTENTIEUX

Le tribunal de Nantes est compétent pour connaître de tout litige relatif à la présente convention.

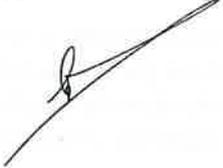
Fait en deux exemplaires
à NANTES, le 09/12/2022

Le Représentant de l'administration

Carole GRELAUD
Maire
Conseillère départementale



Le Président du Centre de Gestion,


Philip SQUELARD



Règlement Intérieur

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Préambule

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment son article L132-4 ;

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu la circulaire NOR : INTK0800169C du 13 décembre 2008 relative aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2019 créant le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur la commune de Couëron ;

Vu l'arrêté n° XXX du XXX 2023 fixant la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville de Couëron ;

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est une instance de concertation et de décision sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance, autour desquelles sont mobilisés institutions, organismes publics et privés concernés. Il pilote et suit les actions inscrites au sein de ses différentes instances.

Son fonctionnement est défini par le présent règlement intérieur autour d'un programme de travail partagé :

- favoriser l'échange d'informations et l'interconnaissance entre partenaires concernés par les phénomènes d'incivilité et de délinquance ;
- avoir un outil permettant de développer une observation pertinente et partagée, une analyse commune des faits constatés en vue de les traiter et d'y apporter des réponses adaptées ;
- réaliser des actions concertées de prévention, de médiation et d'information auprès des publics ciblés ;
- adapter les priorités fixées sur le territoire selon les besoins, tels qu'ils sont définis dans la stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation, actualisée tous les trois ans.

Article 1 – Objet du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir et de préciser les modalités utiles au bon fonctionnement du CLSPD. Il vise à permettre des adaptations en fonction des nécessités.

Article 2 – Organisation et fonctionnement du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Trois instances structurent le fonctionnement du CLSPD : l'assemblée plénière, le comité restreint et les groupes de travail thématiques.

Article 3 – L'assemblée plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La réunion du CLSPD en formation plénière permet notamment de présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance dans la commune, faire le bilan des actions conduites, définir les perspectives locales en matière de prévention de la délinquance et valider les propositions des groupes de travail.

3.1 Présidence et composition

Le Maire de Couëron, ou son représentant, préside la séance plénière du CLSPD.

La composition du CLSPD est fixée par l'arrêté municipal n° XXX du XXX 2023.

En sont membres de droit :

- le Préfet de Loire-Atlantique, ou son représentant ;
- le Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique ou son représentant ;
- le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nantes ou son représentant ;
- le Maire.

Sont associés :

- les représentants des services de l'Etat ;
- les élus du conseil municipal dont les délégations sont concernées par les thématiques abordées ;
- les élus du conseil municipal désignés par chacune des formations politiques minoritaires ;
- les représentants d'associations, établissements ou organismes agissant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

Par ailleurs, en l'absence d'inscription dans l'arrêté de composition, d'autres personnes qualifiées peuvent participer aux travaux du CLSPD en tant que de besoin et selon les particularités locales, notamment dans le cadre des groupes de travail thématiques développés à l'article 5 du présent règlement.

3.2 Périodicité des réunions

L'assemblée plénière du CLSPD se réunit, à l'initiative de son Président, au moins une fois par an. Elle peut également se réunir, de droit, à la demande du Préfet de Loire-Atlantique, du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nantes, ou de la majorité de ses membres.

Le Préfet, le Président du Conseil Départemental, le Procureur de la République ou la majorité des membres du CLSPD adressent par courrier au président du Conseil, au plus tard 3 semaines avant la date de la réunion, une demande pour réunir de droit le Conseil. En cas de non réponse du Président dans les cinq jours suivants, la convocation est alors directement adressée aux membres du Conseil.

3.3 Convocation et ordre du jour

Les convocations sont adressées aux membres du CLSPD par son Président au plus tard 10 jours avant la date de réunion par courrier postal et/ou électronique.

La convocation indique le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour. Les documents nécessaires à la discussion sont joints à la convocation, ou, à défaut, remis en début de séance.

Les membres du Conseil peuvent également saisir le Président du CLSPD au plus tard 10 jours avant la date prévue de la réunion, en vue de l'inscription de points complémentaires à l'ordre du jour.

3.4 Déroulement des séances

L'assiduité aux réunions est la garantie d'un bon fonctionnement de l'instance. Les membres sont donc invités à y participer activement. En cas d'empêchement, ils doivent en aviser le Président.

Le Président du CLSPD est tenu pour responsable du bon ordre des débats. Il déroule l'ordre du jour et organise la prise de parole des membres qui en font la demande. Il peut limiter la durée des interventions et donne la parole aux membres de droit chaque fois qu'ils le demandent.

Quand il le juge nécessaire, le Président peut demander l'intervention des membres techniques associés et/ou de personnes qualifiées (consultants, experts, etc.).

3.5 Procès-verbal

Le procès-verbal est dressé sous l'autorité du Président.

Il est adressé aux membres du CLSPD dans un délai raisonnable après la date de la réunion et sera soumis à l'approbation des membres au début de la réunion suivante.

3.6 Informations échangées

Les membres du CLSPD sont tenus de garder confidentielle toute information dont ils auraient connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui ne serait pas explicitement destinée à être portée à la connaissance d'un tiers.

Ainsi, seules les informations de nature générale (statistiques de la délinquance, bilan d'activité, programmation des travaux, etc.) doivent pouvoir y être échangées.

Article 4 – Le comité restreint du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Présidé par le Maire ou son représentant, le comité restreint se réunit au moins une fois par an avant chaque assemblée plénière, et en tant que de besoin en raison d'une actualité majeure.

Il est le lieu où se prennent les orientations et décisions stratégiques et où se décide le cas échéant l'octroi de financements éventuels nécessaires à la conduite de certaines actions.

La stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation y est également validée lors de son renouvellement, avant sa signature lors de l'assemblée plénière.

Le comité restreint est composé comme suit :

- le Préfet de Loire-Atlantique, ou son représentant ;
- le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nantes, ou son représentant ;
- le Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, ou son représentant ;
- le Directeur des services départementaux de l'Education Nationale en Loire-Atlantique, ou son représentant ;
- le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique de Loire-Atlantique, ou son représentant ;
- le Directeur départemental de la Cohésion Sociale, ou son représentant ;
- le Maire, ou son représentant ;
- les élus du conseil municipal dont les délégations sont concernées par les thématiques abordées ;
- le Directeur général des services de la ville de Couëron ;
- la Directrice aménagement du territoire et cadre de vie de la ville de Couëron ;

- le coordonnateur du CLSPD de la ville de Couëron.

Les règles de fonctionnement du comité restreint sont identiques à celles de l'assemblée plénière du CLSPD.

Article 5 – Les groupes de travail thématiques

La stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation définit les groupes de travail thématiques correspondant aux priorités identifiées sur le territoire communal au nombre de 3 :

- prévention et lutte contre les violences intrafamiliales, violences faites aux femmes et renfort de l'aide aux victimes ;
- prévention auprès des jeunes ;
- tranquillité publique.

Composés des acteurs locaux institutionnels et associatifs, chacun des groupes définit en concertation son fonctionnement afin qu'il soit adapté aux besoins et contraintes des acteurs.

Les diagnostics partagés et projets d'actions concertées qui en découlent sont rapportés et débattus au comité restreint et à l'assemblée plénière du CLSPD.

Article 6 – Le coordonnateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Désigné par le Président du CLSPD, le coordonnateur a en charge l'animation transversale du partenariat établi. A ce titre, il :

- assure l'organisation et le bon fonctionnement de l'assemblée plénière et du comité restreint ;
- veille à la tenue des groupes de travail thématiques ; il peut également en assurer l'animation ;
- favorise et assure le partage d'informations au réseau partenarial ;
- garantit la mise en œuvre des actions décidées et en assure le suivi ;
- rédige la stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Article 7 – Actions spécifiques et financement

Le financement des actions à entreprendre se fera au cas par cas et les partenaires institutionnels et organismes financiers seront sollicités en fonction du domaine concerné.

Toutefois, seront recherchées toutes les solutions pouvant également faire l'objet d'une contractualisation pluriannuelle. Le plan de financement est élaboré sous l'autorité du Président du CLSPD et validé en comité restreint.

Article 8 – Adaptations et modifications du règlement intérieur

Le présent règlement pourra faire l'objet de modifications après discussion et adoption par vote en formation plénière. Il fera alors l'objet d'avenants.

Annexe – PROPOSITION DE REDECOUPAGE FONCIER – 4 RUE JOSEPHINE EVEN

